

DECISION MODIFICATIVE N°1 POUR 2014

La présente décision modificative a pour principal objet la reprise des résultats de l'exercice 2013. Il s'agit d'intégrer les résultats constatés à la clôture des comptes 2013 (17,9 M€) et d'inscrire les crédits reportés (39,5 M€ en dépenses et 27,7 M€ en recettes) sur l'exercice 2014.

Elle est aussi le premier acte budgétaire permettant d'ajuster à la marge les dépenses et recettes inscrites dans le cadre du BP 2014, soit 1,15 %. Elle est plus importante en volume que les années précédentes au regard d'une situation conjoncturelle particulière.

Cette décision modificative vise à financer principalement quatre blocs de politiques : éducation formation; ferroviaire ; économie et innovation ; sport et jeunesse.

Concernant l'**éducation** et la **formation** (6,9 M€ d'AP, 3 M€ d'AE et 5,5 M€ de CP), les crédits déployés permettront de financer la rémunération des personnes en formation, de soutenir la mise en place du Fonds RéActif emploi-formation et du Fonds Jeune Objectif Qualification pour l'emploi voté en 2013. L'apprentissage sera soutenu avec une aide aux employeurs d'apprentis, le financement du fonctionnement des CAF et de travaux au CFA interprofessionnel de Bourges. Des moyens supplémentaires seront attribués aux lycées pour l'acquisition de matériels informatiques et de logiciels, ainsi que pour l'équipement de l'ensemble des CFA et des lycées publics d'un lot de 36 tablettes numériques par établissement, permettant ainsi de soutenir les usages numériques dans les pratiques pédagogiques. Un appel à projets sera lancé pour favoriser la consommation de produits biologiques dans la restauration scolaire. Des crédits supplémentaires seront dédiés aux écoles et instituts de formation sanitaire et sociale pour leur fonctionnement courant. Enfin, des moyens seront attribués à l'INSA Centre Val de Loire.

S'agissant du **ferroviaire**, les crédits prévus (25,6 M€ en AP, 0,544 Md€ en AE et 4,75 M€ de CP) sont liés à l'entrée en vigueur de la nouvelle convention TER 2014-2020 pour laquelle nous avons souhaité minorer les crédits inscrits au BP pendant la période de négociation avec la SNCF, et d'une convention de financement des grosses opérations de maintenance et d'investissement sur le matériel roulant.

Les crédits dédiés à l'**économie** et à l'**innovation** (12,1 M€ d'AP, 4,4 M€ d'AE, 1,6 M€ de CP) permettront de lancer deux appels à projet : l'un consacré à l'innovation et l'autre au développement de l'économie circulaire. Ils viendront compléter les actions de la Région pour soutenir et développer l'innovation au sein des PME et des structures de l'économie sociale et solidaire. Par ailleurs, 0,3 M€ permettront de répondre au développement des emplois associatifs dans le cadre du CAP Asso. Le Cap Recherche et Développement sera abondé, de même que le dispositif de soutien aux actions de valorisation de la recherche.

Les mesures prévues dans le domaine du **sport** et de la **jeunesse** (2,4 M€ d'AP, 1,6 M€ de crédits de paiement) permettront de financer la mise aux normes du stade de football de la Source dans le cadre de la montée en ligue 2 de l'USO, le soutien à la formation au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et des travaux de maintenance au CREPS.

Cette décision modificative est équilibrée en recettes avec le résultat 2013, la redevance quais (nouvelle recette qui est la contrepartie de dépenses inscrites dans le cadre de la convention TER) ainsi que des recettes supplémentaires exceptionnelles et non pérennes.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



François BONNEAU

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2014

SOMMAIRE

I LES CONDITIONS GENERALES DE L'EQUILIBRE	1
A- Reprise des résultats de l'exercice 2013	2
1 – Résultats de l'exercice 2013	2
2 – Affectation du résultat 2013	2
3 – Reports de crédits 2013 sur 2014	3
B – Equilibre du BS 2014	4
C – Répartition des CP et des AP/AE par politique	5
II PRESENTATION DETAILLEE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE	6
A – Interventions régionales	7
Formations professionnelles	8
Apprentissage	11
Enseignement - Lycées	15
Formations sanitaires et sociales	19
Enseignement supérieur	22
Recherche, technologie et innovation	25
Culture	29
Sports	31
Territoires solidaires	34
Technologies d'information et de communication	38
Environnement	40
Transports et déplacements	43
Tourisme	46
Economie innovation	50
Europe et coopération décentralisée	54
B - MOYENS GENERAUX	57
Domaine: Moyens généraux de l'administration	58
Domaine: Moyens généraux financiers	58
C – Dispositions diverses	61
Remises gracieuses	62
Admissions en non valeur	62
Modification des dates limite d'affectation pour les AP et AE	67
Annulations-clôtures des AP/AE	68
Renumérotation d'AP/AE	68
Modification des durées d'amortissement	69

III BUDGET SUPPLEMENTAIRE: DECISIONS	74
A – L'affectation du résultat 2013: Décisions	75
Résultats de l'exercice 2013	76
Affectation du résultat 2013	76
B – Approbation du budget supplémentaire 2014: décisions.....	77
1 – Le vote par fonction	78
Approbation des balances au chapitre en crédits de paiement et AP/AE.....	78
Les AP et AE par fonction et par politique régionale :.....	80
2 – Le vote de l'Architecture par Politique Régionale	86
3 – Dispositions diverses.....	87
Remises gracieuses	87
Admissions en non valeur.....	87
Modification des dates limite d'affectation pour les AP et AE	92
Annulations-clôtures des AP/AE.....	93
Re-numérotation d'AP/AE	93
Modification des durées d'amortissement.....	94

LES CONDITIONS GENERALES

DE L'EQUILIBRE

A- Reprise des résultats de l'exercice 2013

1 – Résultats de l'exercice 2013

Le résultat apparaissant au compte administratif, sur lequel porte la décision d'affectation, est le résultat cumulé de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice.

Pour la détermination du résultat à affecter, il n'est pas tenu compte des restes à réaliser.

Le résultat de la section de fonctionnement est constitué par le cumul de l'exercice 2013 (titres émis - mandats émis) et du résultat reporté 2012.

	(A)	(B)	(A)+(B)
Résultat de fonctionnement	Résultat N-1	Résultat de l'exercice (titres moins mandats)	Résultat à affecter
Recettes (réelles + ordre)	28 257 865,97	1 034 587 822,83	1 062 845 688,80
Dépenses (réelles + ordre)		813 933 835,80	813 933 835,80
Total	28 257 865,97	220 653 987,03	248 911 853,00

Le résultat de la section de fonctionnement s'élève à 248 911 853,00 €

Le solde d'exécution de la section d'investissement est constitué du solde des émissions de titres et de mandats de l'exercice 2013 et du résultat reporté 2012.

	(A)	(B)	
Résultat d'investissement	Résultat N-1	Résultat de l'exercice (titres moins mandats)	résultat de la section d'investissement
Recettes (réelles + ordre)		487 734 928,97	487 734 928,97
Dépenses (réelles + ordre)	210 623 538,95	508 129 522,31	718 753 061,26
Total	-210 623 538,95	-20 394 593,34	-231 018 132,29

Le résultat de la section d'investissement est de – 231 018 132,29 €.

2 – Affectation du résultat 2013

Le résultat à affecter est le résultat de la section de fonctionnement constaté à 248 911 853,00 €.

Il permet de couvrir prioritairement le besoin de financement de la section d'investissement arrêté à -231 018 132,29 €.

Il est proposé d'affecter le solde disponible, soit 17 893 720,71 € au financement de la section de fonctionnement (compte 002: excédent de fonctionnement reporté).

Résultat de fonctionnement à affecter	+ 248 911 853,00 €	
Besoin de financement de la section d'investissement après correction	- 231 018 132,29 €	(compte 1068)
Solde après couverture du besoin de financement de la section d'investissement	17 893 720,71 €	
Excédents de fonctionnement reportés	17 893 720,71 €	(compte 002)

3 – Reports de crédits 2013 sur 2014

Comme indiqué dans le compte administratif 2013, soumis au vote de notre Assemblée lors de cette même session, il vous est proposé de réintégrer dans les chapitres concernés du budget régional 2014 les restes à réaliser de l'exercice 2013, qui s'élèvent à un total de 39 559 566,39 € en dépenses, et à 27 739 110,57 € en recettes.

La répartition par chapitre est la suivante:

a- Dépenses reportées au titre des interventions régionales:

- 930 (Europe)	820 179,20 €
- 931 (Formation professionnelle/apprentissage)	11 871 107,91 €
- 902 (Enseignement)	27 690,92 €
- 932 (Enseignement)	5 497 064,06 €
- 933 (Culture, Sports et Loisirs)	9 044 857,32 €
- 935 (Aménagement des territoires)	144 601,50 €
- 937 (Environnement)	2 257 418,24 €
- 938 (Transports)	235 581,23 €
- 939 (Actions économique)	5 712 007,57 €

b- Dépenses reportées au titre des moyens des assemblées et des services:

- 900 (Services Généraux)	539 150,97 €
- 930 (Services Généraux)	3 391 053,59 €
- 944 (Frais de fonctionnement groupes d'élus)	18 853,88 €

c- Recettes reportées au titre des moyens généraux:

- 923 (Dettes et autres opérations financières)	13 200 000,00 €
- 930 (Services Généraux)	298 117,57 €
- 931 (Formation professionnelle/apprentissage)	805 000,00 €
- 941 (Autres impôts et taxes)	13 435 993,00 €

B – Equilibre du BS 2014

Le budget 2014 modifié est équilibré, en dépenses et en recettes, à hauteur de 1 235 122 067,39 €.

Par ailleurs, de nouvelles autorisations de programme sont proposées à hauteur de 49 010 732,04 € et 551 189 070,00 € pour les autorisations d'engagement.

Compte tenu des restes à réaliser, le résultat net s'établit donc à 6 073 264,89 €.

DEPENSES					RECETTES						
		BP 2014	RAR 2013	BS 2014	TOTAL			BP 2014	RAR 2013	BS 2014	TOTAL
FONCTIONNEMENT	DF réelles	681 152 684,00	38 992 724,50	10 455 817,00	730 601 225,50	RF réelles	881 921 121,00	14 539 110,57	6 670 078,11	903 130 309,68	
	DF d'ordre	168 000 000,00		-	168 000 000,00	Affectation du résultat 2013			17 893 720,71	17 893 720,71	
	Prélèvement	185 878 437,00		-10 345 632,11	175 532 804,89	RF d'ordre	153 110 000,00		-	153 110 000,00	
	TOTAL DF	1 035 031 121,00	38 992 724,50	110 184,89	1 074 134 030,39	TOTAL RF	1 035 031 121,00	14 539 110,57	24 563 798,82	1 074 134 030,39	
INVESTISSEMENT	DI réelles	500 845 800,00	566 841,89	3 108 200,00	504 520 841,89	Ri réelles hors emprunt)	222 177 363,00		820 674,00	222 998 037,00	
	DI d'ordre	214 610 000,00		-	214 610 000,00	Emprunt	77 900 000,00	13 200 000,00	-	91 100 000,00	
						Ri d'ordre	229 500 000,00		-	229 500 000,00	
						Prélèvement	185 878 437,00		-10 345 632,11	175 532 804,89	
TOTAL DI	715 455 800,00	566 841,89	3 108 200,00	719 130 841,89	TOTAL RI	715 455 800,00	13 200 000,00	- 9 524 958,11	719 130 841,89		
TOTAL DEPENSE	1 181 998 484,00	39 559 566,39	13 564 017,00	1 235 122 067,39	TOTAL RECETTES	1 181 998 484,00	27 739 110,57	25 384 472,82	1 235 122 067,39		

C – Répartition des CP et des AP/AE par politique

Le tableau ci-après vous présente par politique, les crédits nouveaux ou redéployés, les crédits reportés, en dépense et en recette, les autorisations de programme et les autorisations d'engagement.

Répartition par politique des Dépenses, Recettes et Autorisations pluriannuelles									
TOTAL INTERVENTIONS REGIONALES	BP 2014 DEPENSES	Reports DEPENSES	BS 2014 DEPENSES	TOTAL DEPENSES 2014	BP 2014 RECETTES	Reports RECETTES	BS 2014 RECETTES	TOTAL RECETTES 2014	BS 2014 AP et AE
	818 352 100,00	35 602 390,12	13 364 017,00	867 318 507,12	83 337 745,00	805 000,00	1 838 452,78	85 981 197,78	600 199 802,04
Total Investissement	299 211 800,00	27 690,92	3 108 200,00	302 347 690,92	35 391 663,00	0,00	530 674,00	35 922 337,00	49 010 732,04
Total Fonctionnement	519 140 300,00	35 574 699,20	10 255 817,00	564 970 816,20	47 946 082,00	805 000,00	1 307 778,78	50 058 860,78	551 189 070,00
FORMATION PROFESSIONNELLE	78 359 200,00	5 067 639,09	1 000 000,00	84 426 839,09	1 755 000,00	805 000,00	863 527,78	3 423 527,78	2 500 000,00
Investissement	80 200,00	0,00	0,00	80 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	78 279 000,00	5 067 639,09	1 000 000,00	84 346 639,09	1 755 000,00	805 000,00	863 527,78	3 423 527,78	2 500 000,00
APPRENTISSAGE	101 762 000,00	5 643 281,63	1 650 000,00	109 055 281,63	25 990 000,00	0,00	344 251,00	26 334 251,00	2 200 000,00
Investissement	9 000 000,00	0,00	0,00	9 000 000,00	3 925 000,00	0,00	0,00	3 925 000,00	2 200 000,00
Fonctionnement	92 762 000,00	5 643 281,63	1 650 000,00	100 055 281,63	22 065 000,00	0,00	344 251,00	22 409 251,00	0,00
ENSEIGNEMENT LYCEES	137 753 400,00	4 875 618,55	2 492 200,00	145 121 218,55	8 833 000,00	0,00	302 000,00	9 135 000,00	4 603 200,00
Investissement	79 800 000,00	27 690,92	2 163 200,00	81 990 890,92	333 000,00	0,00	302 000,00	635 000,00	4 163 200,00
Fonctionnement	57 953 400,00	4 847 927,63	329 000,00	63 130 327,63	8 500 000,00	0,00	0,00	8 500 000,00	440 000,00
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	44 737 000,00	1 160 187,19	368 000,00	46 265 187,19	500 000,00	0,00	-200 000,00	300 000,00	500 000,00
Investissement	2 700 000,00	0,00	0,00	2 700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
Fonctionnement	42 037 000,00	1 160 187,19	368 000,00	43 565 187,19	500 000,00	0,00	-200 000,00	300 000,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	8 984 000,00	641 018,60	-165 000,00	9 460 018,60	0,00	0,00	0,00	0,00	190 000,00
Investissement	6 450 000,00	0,00	-300 000,00	6 150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	190 000,00
Fonctionnement	2 534 000,00	641 018,60	135 000,00	3 310 018,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION	27 833 200,00	1 409 206,45	293 817,00	29 536 223,45	0,00	0,00	0,00	0,00	7 336 000,00
Investissement	19 016 600,00	0,00	45 000,00	19 061 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 136 000,00
Fonctionnement	8 816 600,00	1 409 206,45	248 817,00	10 474 623,45	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200 000,00
CULTURE	33 806 500,00	8 228 676,11	75 000,00	42 110 176,11	1 860 354,00	0,00	0,00	1 860 354,00	0,00
Investissement	10 391 000,00	0,00	0,00	10 391 000,00	1 840 054,00	0,00	0,00	1 840 054,00	0,00
Fonctionnement	23 415 500,00	8 228 676,11	75 000,00	31 719 176,11	20 300,00	0,00	0,00	20 300,00	0,00
SPORTS	7 923 800,00	816 181,21	1 600 000,00	10 339 981,21	2 200 000,00	0,00	153 674,00	2 353 674,00	2 470 000,00
Investissement	4 684 200,00	0,00	1 500 000,00	6 184 200,00	2 200 000,00	0,00	153 674,00	2 353 674,00	2 470 000,00
Fonctionnement	3 239 600,00	816 181,21	100 000,00	4 155 781,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TERRITOIRES SOLIDAIRES	74 983 100,00	0,00	0,00	74 983 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 782 102,04
Investissement	69 529 700,00	0,00	-1 000 000,00	68 529 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 882 102,04
Fonctionnement	5 453 400,00	0,00	1 000 000,00	6 453 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-100 000,00
TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	3 622 300,00	144 601,50	300 000,00	4 066 901,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	179 300,00	0,00	0,00	179 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	3 443 000,00	144 601,50	300 000,00	3 887 601,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ENVIRONNEMENT	14 618 300,00	2 257 418,24	0,00	16 875 718,24	18 667,00	0,00	0,00	18 667,00	690 000,00
Investissement	6 751 100,00	0,00	0,00	6 751 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-39 070,00
Fonctionnement	7 867 200,00	2 257 418,24	0,00	10 124 618,24	18 667,00	0,00	0,00	18 667,00	729 070,00
TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS	204 763 900,00	235 581,23	4 750 000,00	209 749 481,23	2 541 000,00	0,00	0,00	2 541 000,00	569 600 000,00
Investissement	47 072 700,00	0,00	0,00	47 072 700,00	1 736 000,00	0,00	0,00	1 736 000,00	25 600 000,00
Fonctionnement	157 691 200,00	235 581,23	4 750 000,00	162 676 781,23	805 000,00	0,00	0,00	805 000,00	544 000 000,00
TOURISME	8 486 400,00	303 764,00	-300 000,00	8 490 164,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 111 500,00
Investissement	4 347 000,00	0,00	-300 000,00	4 047 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 111 500,00
Fonctionnement	4 139 400,00	303 764,00	0,00	4 443 164,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ECONOMIE INNOVATION	41 615 000,00	3 999 037,12	1 300 000,00	46 914 037,12	8 359 724,00	0,00	0,00	8 359 724,00	9 220 000,00
Investissement	22 000 000,00	0,00	1 000 000,00	23 000 000,00	8 357 609,00	0,00	0,00	8 357 609,00	6 020 000,00
Fonctionnement	19 615 000,00	3 999 037,12	300 000,00	23 914 037,12	2 115,00	0,00	0,00	2 115,00	3 200 000,00
EUROPE ET COOPERATION DECENTRALISEE	29 104 000,00	820 179,20	0,00	29 924 179,20	31 280 000,00	0,00	375 000,00	31 655 000,00	220 000,00
Investissement	17 210 000,00	0,00	0,00	17 210 000,00	17 000 000,00	0,00	75 000,00	17 075 000,00	1 000 000,00
Investissement gestion déléguée des fonds européens	17 000 000,00	0,00	0,00	17 000 000,00	17 000 000,00	0,00	75 000,00	17 075 000,00	1 000 000,00
Investissement Europe	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement coopération	210 000,00	0,00	0,00	210 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	11 894 000,00	820 179,20	0,00	12 714 179,20	14 280 000,00	0,00	300 000,00	14 580 000,00	-780 000,00
Fonctionnement gestion déléguée des fonds européens	10 200 000,00	0,00	0,00	10 200 000,00	14 200 000,00	0,00	300 000,00	14 500 000,00	-780 000,00
Fonctionnement Europe	350 000,00	183 791,43	0,00	533 791,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement coopération	1 344 000,00	636 387,77	0,00	1 980 387,77	80 000,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00
TOTAL MOYENS GENERAUX	BP 2013 DEPENSES	Reports DEPENSES	BS 2014 DEPENSES	TOTAL DEPENSES 2014	BP 2014 RECETTES	Reports RECETTES	BS 2014 RECETTES	TOTAL RECETTES 2014	BS 2014 AP et AE
	363 646 384,00	3 957 176,27	200 000,00	367 803 560,27	1 098 660 739,00	26 934 110,57	5 652 299,33	1 131 247 148,90	0,00
Total Investissement	201 634 000,00	539 150,97	0,00	202 173 150,97	264 685 700,00	13 200 000,00	290 000,00	278 175 700,00	0,00
Total Fonctionnement	162 012 384,00	3 418 025,30	200 000,00	165 630 409,30	833 975 039,00	13 734 110,57	5 362 299,33	853 071 448,90	0,00
COMMUNICATION	4 400 000,00	867 233,69	0,00	5 267 233,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	4 400 000,00	867 233,69	0,00	5 267 233,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION	17 721 000,00	2 149 517,40	0,00	19 870 517,40	124 000,00	0,00	27 500,00	151 500,00	0,00
Investissement	2 634 000,00	539 150,97	0,00	3 173 150,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	15 087 000,00	1 610 366,43	0,00	16 697 366,43	124 000,00	0,00	27 500,00	151 500,00	0,00
MOYENS GENERAUX FINANCIERS	221 653 884,00	395,00	0,00	221 654 279,00	1 094 334 739,00	26 635 993,00	5 624 799,33	1 126 595 531,33	0,00
Investissement	199 000 000,00	0,00	0,00	199 000 000,00	264 685 700,00	13 200 000,00	290 000,00	278 175 700,00	0,00
Fonctionnement	22 653 884,00	395,00	0,00	22 654 279,00	829 649 039,00	13 435 993,00	5 334 799,33	848 419 831,33	0,00
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	119 871 500,00	940 030,18	200 000,00	121 011 530,18	4 202 000,00	298 117,57	0,00	4 500 117,57	0,00
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	119 871 500,00	940 030,18	200 000,00	121 011 530,18	4 202 000,00	298 117,57	0,00	4 500 117,57	0,00
Résultat reporté							17 893 720,71	17 893 720,71	
TOTAL GENERAL AVEC DETTE ET GESTION DELEGUEE DES FONDS EUROPEENS	1 181 998 484,00	39 559 566,39	13 564 017,00	1 235 122 067,39	1 181 998 484,00	27 739 110,57	25 384 472,82	1 235 122 067,39	600 199 802,04
Investissement	500 845 800,00	566 841,89	3 108 200,00	504 520 841,89	300 077 363,00	13 200 000,00	820 674,00	314 098 037,00	49 010 732,04
Fonctionnement	681 152 684,00	38 992 724,50	10 455 817,00	730 601 225,50	881 921 121,00	14 539 110,57	24 563 798,82	921 024 030,39	551 189 070,00
TOTAL GENERAL HORS DETTE ET FONDS EUROPEENS	1 								

PRESENTATION DETAILLEE

DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE

A – Interventions régionales

FORMATIONS PROFESSIONNELLES

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET FORMATIONS PROFESSIONNELLES

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BS:

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme		
Autorisations d'engagement		2 500 000,00

CREDITS DE PAIEMENT

TOTAL FORMATION PROFESSIONNELLE	DEPENSES		RECETTES	
	BP	BS	BP	BS
INVESTISSEMENT	80 200,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT	78 279 000,00	1 000 000,00	1 755 000,00	863 527,78

DETAIL PAR PROGRAMME

Programme : Programme régional de formation

- Tableaux budgétaires

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BS	Ajustement BS
AE	2012	0573		FINANCEMENT DES PARCOURS DES DEMANDEURS D'EMPLOI 2013-2014	78 900 000,00	2 500 000,00

- *Les crédits de paiement*

PROGRAMME REGIONAL DE FORMATION	FONCTIONNEMENT	DEPENSES		RECETTES	
		BP	BS	BP	BS
		68 390 000,00	1 000 000,00	1 755 000,00	800 000,00

Compte tenu du volume d'heures de formation acheté et du profil des stagiaires (lequel a un effet sur le montant de la rémunération versée), les besoins de financement sur la ligne Rémunérations des bénéficiaires de formation sont supérieurs aux 16,2 M€ prévus au BP 2014. Il est donc proposé d'abonder les crédits de paiement d'**1 M€** sur l'AE 2012-0925.

Par ailleurs, avec la mise en place du Fonds RéActif emploi-formation et du Fonds Jeune Objectif Qualification pour l'emploi en 2013, il convient d'abonder l'AE 2012-0573 (s'appliquant sur 2013 et 2014) de 2,5 M€. Les crédits de paiement afférents ont été prévus sur d'autres lignes budgétaires ; aucune inscription complémentaire n'est donc nécessaire en la matière.

Enfin, une recette de 0,8 M€ est attendue de l'ASP au titre du quitus de la convention de mandat 2012

Programme : Qualité de formation

- Tableaux budgétaires

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	BS	BP	BS
QUALITE DE LA FORMATION	FONCTIONNEMENT	271 000,00	0,00	0,00	63 527,78

Une recette FSE – hors subvention globale (mesure 4.1.1) – d'un montant de **0,064 M€** a été perçue en début d'année 2014 et il convient dès lors de procéder à son inscription.

Elle correspond à la demande FSE faite par la Région en 2011 au titre du marché conclu avec le cabinet CLIC Attitude pour l'accompagnement des organismes de formation à la modularisation des actions.

APPRENTISSAGE

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET APPRENTISSAGE

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BS:

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	2 200 000,00	
Autorisations d'engagement		

CREDITS DE PAIEMENT

TOTAL APPRENTISSAGE	DEPENSES		RECETTES	
	BP	BS	BP	BS
INVESTISSEMENT	9 000 000,00	0,00	3 925 000,00	0,00
FONCTIONNEMENT	92 762 000,00	1 650 000,00	22 065 000,00	344 251,00

DETAIL PAR PROGRAMME

Programme : Construction, aménagement réhabilitation, équipement

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BS	Ajustement BS
AP	2014	1586	31/12/2015	CFA INTERPROFESSIONNEL DE BOURGES	0,00	2 200 000,00

Le CFA interprofessionnel de Bourges accueille 834 apprentis dont une centaine d'internes. L'internat du CFA est vétuste et son organisation en chambres de 4 et 6 lits ne correspond plus aux attentes des jeunes et en particulier aux apprentis préparant des formations du supérieur. Les gestionnaires du CFA travaillent depuis 2010 sur un projet de restructuration globale de l'internat. Ce projet est aujourd'hui abouti. Il prévoit une rénovation complète de l'internat et une restructuration des locaux en chambres de 1, 2 et 3 lits pour un total de 82 lits. Il permettra d'accueillir des apprentis mineurs et des majeurs préparant notamment des formations du supérieur. Il sera mutualisé avec l'antenne de Bourges du CFA régional de la pharmacie d'officine et le CFA Spécialisé (publics porteurs de handicaps). Il sera également ouvert aux stagiaires de la formation professionnelle continue.

Le montant de l'opération s'élève à 2,7 M€ TTC avec une participation de la Région de 2,2 M€. Les compléments de financement seront apportés par la CCI et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Cher.

Programme : Financement des CFA

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	BS	BP	BS
FINANCEMENT DES CFA	INVESTISSEMENT	1 831 460,00	0,00	3 925 000,00	0,00
	FONCTIONNEMENT	62 795 000,00	900 000,00	21 715 000,00	344 251,00

Les budgets 2014 présentés par les Centres de Formation d'Apprentis présentent des situations financières dégradées avec des besoins en financement complémentaires de près de 4 M€ exprimés par 19 établissements. Plusieurs facteurs expliquent cette situation :

- la baisse des effectifs apprentis, -4,26% à la rentrée de 2013 soit 858 apprentis en moins, qui vient diminuer le montant de la participation de la Région ; celle-ci étant calculée sur la base du nombre de jeunes formés.
- Les difficultés de collecte de la taxe d'apprentissage.

Les dialogues de gestion organisés avec les organismes gestionnaires vont permettre d'analyser précisément la situation des CFA et de définir les mesures correctives à mettre en œuvre notamment en termes de réorganisation et de diversification de l'offre de formation. Cependant, les plans de redressement ne permettront de compenser qu'en partie les situations déficitaires constatées. Aussi, il apparaît nécessaire d'augmenter la participation financière de la Région de 0,900 M€, afin de permettre aux CFA d'assurer leur mission de formation auprès des jeunes dans de bonnes conditions.

L'effort financier supplémentaire de la Région sera financé par l'augmentation de la recette de la Contribution au Développement de l'Apprentissage (CDA) dont le montant devrait être supérieur de 0,623 M€ à la prévision du budget 2013 (28,110 M€ contre 27,487 M€ inscrits au BP) et l'ajustement du Fonds National pour le Développement et la Modernisation de l'Apprentissage (FNDMA) pour un montant de 0,344 M€ (10,344 M€ contre 10 M€ prévus au BP).

Programme : Aide aux employeurs d'apprentis

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	BS	BP	BS
AIDE AUX EMPLOYEURS D'APPRENTIS	FONCTIONNEMENT	24 318 000,00	500 000,00	0,00	0,00

L'apprentissage traverse une période difficile avec une baisse de 4,26% du nombre d'apprentis ; baisse concentrée sur les entreprises de moins de 11 salariés.

Afin de soutenir la qualification professionnelle des jeunes et de permettre aux entreprises d'adapter leurs compétences dans la perspective de la reprise économique qui s'amorce, la Région a fait le choix de renforcer l'attractivité de l'apprentissage par le renforcement de son dispositif d'aides aux employeurs d'apprentis. Dans cette dynamique une nouvelle aide a été mise en place :

- Une aide de 500 € aux entreprises effectuant une formation relative à leurs missions de maîtres d'apprentissage.

Pour le financement de cette mesure, il est proposé d'augmenter de 500 000 € le budget des aides aux employeurs d'apprentis.

**Programme : SPRO (Service Public Régional
d'Orientation)**

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	BS	BP	BS
SERVICE PUBLIC REGIONAL DE L'ORIENTATION	FONCTIONNEMENT	0,00	250 000,00	0,00	0,00

Un appel à projets va être lancé auprès des acteurs de l'orientation, dans le cadre du nouveau service public régional de l'orientation, afin d'enclencher une dynamique au plus près du terrain. Ces projets auront pour objectif de faciliter l'accès au service pour l'utilisateur en facilitant sa capacité à s'orienter. Ils permettent par ailleurs aux structures du réseau de proposer une offre de service modernisée en tenant compte à la fois des besoins des usagers et du contexte économique de la région.

ENSEIGNEMENT - LYCEES

DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET
ENSEIGNEMENT LYCEES

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BP:

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	4 163 200,00	
Autorisations d'engagement	440 000,00	

CREDITS DE PAIEMENT

TOTAL ENSEIGNEMENT LYCEES	DEPENSES		RECETTES	
	BP	BS	BP	BS
INVESTISSEMENT	79 800 000,00	2 163 200,00	333 000,00	302 000,00
FONCTIONNEMENT	57 953 400,00	329 000,00	8 500 000,00	0,00

DETAIL PAR PROGRAMME

Programme : Construction, aménagement, réhabilitation, équipement

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BS	Ajustement BS
AP	2014	1031		EVOLUTIONS MATERIELS ET LOGICIELS POUR TELEGESTION DU PARC INFORMATIQUE DES LYCEES	0,00	2 000 000,00
AP	2014	1325		ACHATS DE TABLETTES NUMERIQUES POUR LES ETABLISSEMENTS DE FORMATION	0,00	2 163 200,00
AE	2014	1324		ACHATS DE TABLETTES NUMERIQUES : PRESTATION DE DEPLOIEMENT	0,00	140 000,00

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	BS	BP	BS
CONSTRUCTION, AMENAGEMENT, REHABILITATION,	INVESTISSEMENT	79 800 000,00	2 163 200,00	333 000,00	302 000,00
	FONCTIONNEMENT	7 025 800,00	140 000,00	320 000,00	0,00

La loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République indique en son article 23 que la Région a la charge de l'acquisition des matériels informatiques et logiciels prévus pour leur mise en service. En 2014, le système d'exploitation Windows XP ne sera plus supporté par Microsoft. De ce fait, il convient de créer une nouvelle AP (2014-1031 évolutions matériels et logiciels pour télégestion du parc informatique des lycées) pour :

- acquérir des licences Windows Seven sur 80% du parc informatique des lycées
- remplacer 2400 postes informatiques dans les lycées.

L'accélération du renouvellement du parc informatique est un vecteur d'optimisation de la maintenance informatique des postes prochainement prise en charge par la collectivité.

Par ailleurs, afin d'équiper l'ensemble des CFA et lycées publics d'un lot de 36 tablettes numériques permettant ainsi de soutenir les usages numériques dans les pratiques pédagogiques pour favoriser les apprentissages, il est nécessaire de :

- Créer une AP (2014-1325) de 2 163 200 € dont le libellé est « ACHATS DE TABLETTES NUMERIQUES POUR LES ETABLISSEMENTS DE FORMATION »
- Créer une AE (2014-1324) de 140 000 € dont le libellé est « ACHATS DE TABLETTES NUMÉRIQUES - prestation de déploiement »

En conséquence, les crédits de paiement en investissement et en fonctionnement sont augmentés de la même manière (2 163 000 € en investissement et 140 000 € en fonctionnement) .Cette opération permettra d'acquérir environ 4 600 tablettes.

Recettes :

La commission permanente réunie les 11 avril et 16 mai 2014 a habilité le Président du Conseil Régional à délivrer quitus à 3 mandataires (SEMDO, ICADE et 3 VALS AMENAGEMENT) pour un montant total de 0,302 M€ (conventions 02/05, 03/06, 02/04 et 00/17).

Programme : Fonctionnement des établissements du second degré

• Tableaux budgétaires

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BS	Ajustement BS
AE	2014	1323		APPEL A PROJETS BIO RESTAURATION SCOLAIRE	0,00	300 000,00

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	BS	BP	BS
FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS DU SECOND DEGRE	FONCTIONNEMENT	44 169 000,00	170 000,00	8 080 000,00	0,00

Lors du mandatement du 3ème tiers du Forfait d'Externat (part matériel) 2013 en janvier, deux mandats n'ont pas pu être effectués. En effet, suite à une erreur matérielle, deux engagements n'ont pas été reportés sur 2014. Il est demandé l'inscription de crédits complémentaires à hauteur de **0,170 M€** correspondant au montant total des deux mandats concernés, et ce afin de ne pas pénaliser la ligne budgétaire concernée, sachant que ces crédits étaient bien réservés en 2013 et auraient dû être reportés.

En décembre 2007, le Conseil Régional a approuvé la mise en place d'un service public régional de restauration et d'une démarche qualité associée, Self'O Centre. Suite à des résultats encourageants, il est proposé de franchir une étape supplémentaire en accompagnant plus fortement les établissements dans un engagement plus significatif et durable de consommation de produits bio locaux, pour que 20 % des denrées utilisées soient d'origine bio et locale dans les restaurants scolaires de chaque établissement. En conséquence, la Région Centre souhaite mettre en place un appel à projets qui permettra d'apporter un soutien financier aux établissements qui s'engageront à augmenter significativement la consommation de produits bio. En conséquence, il convient de créer l'AE (2014-1323) de 300 000€ dont le libellé est « APPEL A PROJETS BIO RESTAURATION SCOLAIRE ».

Programme : Information et orientation

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	BS	BP	BS
INFORMATION ET ORIENTATION	FONCTIONNEMENT	909 750,00	19 000,00	0,00	0,00

Dépenses :

Participation régionale aux Quartiers des métiers des Artisanales de Chartres 2014 :

Cette ligne budgétaire a été sous dotée au BP en raison des fortes incertitudes qui pesaient sur le maintien des Quartiers des métiers. Après échange avec les organisateurs, il est apparu que la participation de la Région serait reconduite à hauteur de 0,019 M€ soit 2/3 de la dépense 2013.

**FORMATIONS SANITAIRES
ET SOCIALES**

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BP :

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme		500 000,00
Autorisations d'engagement		

CREDITS DE PAIEMENT

TOTAL FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	DEPENSES		RECETTES	
	BP	BS	BP	BS
INVESTISSEMENT	2 700 000,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT	42 037 000,00	368 000,00	500 000,00	-200 000,00

DETAIL PAR PROGRAMME

Programme : Financement des écoles et instituts de formation sanitaire et sociale

- Tableaux budgétaires

- *Les crédits de paiement*

FINANCEMENT DES ECOLES ET INSTITUTS DE FORMATIONS	FONCTIONNEMENT	DEPENSES		RECETTES	
		BP	BS	BP	BS
		33 116 000,00	368 000,00	500 000,00	-200 000,00

L'analyse des budgets 2014 des écoles et instituts de formation fait ressortir un besoin de financement complémentaire de **0,368 M€** soit un besoin global de financement de 33,484 M€. Ces crédits intègrent notamment un accompagnement partiel de l'évolution de la masse salariale des écoles (glissement vieillesse technicité).

En 2014, le cofinancement par Pôle Emploi des actions de formation professionnelle à destination des demandeurs d'emploi dans le secteur sanitaire et social est minoré. Par conséquent, les recettes doivent être diminuées de 0,2 M€.

**Programme : Construction – Aménagement -
Réhabilitation - Equipement**

- Tableaux budgétaires

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BS	Ajustement BS
AP	2012	1314		PPI GROS ENTRETIEN	1 750 000,00	500 000,00

L'AP « PPI Entretien Sanitaire et Social » permet à la Région d'accompagner les travaux d'entretien réalisés dans les écoles du sanitaire et social notamment sur le plan de la sécurité des locaux et la qualité de l'accueil des étudiants.

L'augmentation de l'AP permettra la prise en charge de nouvelles opérations concernant l'Institut du Travail Social de Tours, l'École Régionale du Travail Social d'Olivet et l'IFSI du Centre hospitalier de Chartres.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BS:

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	190 000,00	
Autorisations d'engagement		

CREDITS DE PAIEMENT

TOTAL ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	DEPENSES		RECETTES	
	BP	BS	BP	BS
INVESTISSEMENT	6 450 000,00	-300 000,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT	2 534 000,00	135 000,00	0,00	0,00

DETAIL PAR PROGRAMME

Programme : Construction, aménagement, réhabilitation, équipement

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	BS	BP	BS
CONSTRUCTION, AMENAGEMENT, REHABILITATION, EQUIP	INVESTISSEMENT	4 950 000,00	-490 000,00	0,00	0,00

Il n'est pas attendu pour cette année des dépenses pour des opérations d'immobilier universitaire au niveau initialement envisagé de 1,5 M€.

Il est donc proposé de réduire les crédits de paiement prévus pour l'**AP 2014-14500 « CPER 2014-2020 »** d'un montant de 0,490 M€.

Programme : TIC et Enseignement supérieur

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BS	Ajustement BS
AP	2014	1508	31/12/2015	INSA CENTRE VAL DE LOIRE	0,00	190 000,00

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	BS	BP	BS
TIC ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	INVESTISSEMENT	1 500 000,00	190 000,00	0,00	0,00
	FONCTIONNEMENT	190 000,00	135 000,00	0,00	0,00

La création de l'INSA Centre Val-de-Loire par fusion des deux anciennes écoles ENIVL de Blois et ENSI de Bourges suppose un important travail de restructuration de l'offre pédagogique, de l'organisation administrative et de la logistique du nouvel établissement.

En complément des moyens nouveaux qui vont être apportés par l'Etat, les collectivités locales ont été sollicitées afin de faciliter cette phase de démarrage, ainsi que l'augmentation des effectifs qui constitue un des objectifs de la création de l'INSA.

Il est proposé :

- d'ouvrir une **Autorisation de Programme « INSA Centre Val-de-Loire »** de 0,190 M€; afin de répondre aux besoins en investissement associés à la création de l'INSA, qui concernent en particulier les logiciels et équipements informatiques. Il est proposé d'inscrire 0,190 M€ de crédits de paiement;
- d'ouvrir une **ligne de crédits de fonctionnement « INSA Centre Val-de-Loire »** afin de répondre aux besoins en fonctionnement associés à la création de l'INSA, qui concernent en particulier les déplacements entre les deux sites, la maintenance des liaisons Internet à haut débit, et l'adhésion de la Région à l'association portant le projet INNOVENT-E (Institut de formations destinées au développement de PME-PMI innovantes à l'export). Le montant retenu est de 0,135 M€.

RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION

DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET RECHERCHE TECHNOLOGIE ET INNOVATION

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BS:

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	5 000 000,00	1 136 000,00
Autorisations d'engagement	1 200 000,00	

CREDITS DE PAIEMENT

TOTAL RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION	DEPENSES		RECETTES	
	BP	BS	BP	BS
INVESTISSEMENT	19 016 600,00	45 000,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT	8 816 600,00	248 817,00	0,00	0,00

DETAIL PAR PROGRAMME

Programme : Pôle de compétitivité, de développement et transferts de technologie

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BS	Ajustement BS
AP	2014	0897		CAP RECHERCHE & DEVELOPPEMENT	2 000 000,00	1 000 000,00
AP	2014	14404		SOUTIEN AUX ACTIONS TT VALO RECHERCHE	78 408,00	136 000,00

- *Les crédits de paiement*

POLE DE COMPETITIVITE, DE DEVELOPPEMENT ET TRANSFERTS DE TECHNOLOGIE		DEPENSES		RECETTES	
		BP	BS	BP	BS
	INVESTISSEMENT	3 838 011,00	45 000,00	0,00	0,00
	FONCTIONNEMENT	1 360 000,00	0,00	0,00	0,00

Compte tenu du volume et du nombre de projets de recherche et développement en cours d'examen, il est proposé d'abonder l'**AP 2014-0897 « CAP RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT »** de 1 M€. Cette augmentation est réalisée sans incidence sur le niveau des crédits de paiement voté au BP 2014.

Il est également proposé d'abonder l'**AP 2014-14404 « SOUTIEN AUX ACTIONS DE VALORISATION DE LA RECHERCHE »**, à hauteur de 0,136 M€, afin de contribuer :

- au développement d'un **FABLAB**, lieu de créativité et d'innovation ouvert à tous qui met à la disposition de publics divers (Étudiants, Jeune public - Designers, Architectes, Créatifs - Chômeurs - Créateurs d'entreprises - TPE/PME) des machines et des outils simples à utiliser (imprimante 3D, découpe laser, fraiseuse numérique, etc.) Le montant retenu est de 0,090 M€. Pour l'année 2014, les crédits de paiement correspondants à hauteur de 0,045 M€ proviennent du redéploiement associé à la réduction des crédits de l'AP 2014-14500 « CPER 2014-2020 ».

- au projet de transfert de technologie d'**ICERMA**, à travers le développement du logiciel PRECOCE dont le but est l'amélioration des performances du code par la parallélisation du calcul. L'objectif du projet est de mettre à disposition des industriels du secteur de la céramique technique ou traditionnelle un outil de simulation des déformations des céramiques, lors du frittage, plus performant en matière de temps de calcul. Ce qui aura un impact sur le coût des études.

Programme : Développement de la recherche en Région

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BS	Ajustement BS
AE	2014	1507	31/12/2019	RESEAUX THEMATIQUES DE RECHERCHE	0,00	1 200 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	BS	BP	BS
DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE EN REGION	INVESTISSEMENT	13 225 149,00	0,00	0,00	0,00
	FONCTIONNEMENT	6 556 600,00	248 817,00	0,00	0,00

Il est proposé d'abonder les crédits de paiement de la **ligne 14453 « Programme d'intérêt régional Culture Scientifique Technique et Industrielle (CSTI) »** de 0,129 M€, afin de permettre aux structures de CSTI de mener à bien leurs programmes d'actions pour l'année 2014. Ce montant sera compensé par l'Etat au titre de la délégation de compétence CSTI transférée aux régions (séance CCEC du 04/12/2013).

Il est proposé d'ouvrir une **AE « Réseaux Thématiques de Recherche »**. Ce dispositif de réseaux RTR constitue le prolongement du dispositif « Clusters de recherche » mis en place par la Région en 2011. Le montant retenu est de 1,2 M€ sur la période 2014-2018. Pour l'année 2014, les crédits de paiement correspondants à hauteur de 0,120 M€ proviennent de redéploiements.

Programme : PEE Energies nouvelles et matériaux pour l'énergie

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BS	Ajustement BS
AP	2014	1504	31/12/2019	CERTEM 2014 2018	0,00	5 000 000,00

Le Centre d'Études et de Recherches Technologiques en Microélectronique (CERTeM) a comme objectif principal de créer les conditions optimales d'une collaboration entre les Laboratoires Publics, le centre de recherche de STMicroelectronics, le département de recherche et développement de VERMON, la Jeune Entreprise Innovante SILIMIXT et les industriels associés

(en particulier les PME) dans le domaine des matériaux, des procédés et des systèmes pour la microélectronique de puissance et de l'énergie.

Afin de participer au financement d'équipements des établissements de recherche publique pour la période 2014-2018, il est proposé d'ouvrir une **Autorisation de Programme « CERTeM 2014-2018 »** d'un montant de 5 M€. Les crédits de paiement seront redéployés au sein de la politique.

CULTURE

DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET CULTURE

CREDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
	BP	BS	BP	BS
TOTAL CULTURE				
INVESTISSEMENT	10 391 000,00	0,00	1 840 054,00	0,00
FONCTIONNEMENT	23 415 500,00	75 000,00	20 300,00	0,00

DETAIL PAR PROGRAMME

Programme : Développement territorial de la culture

- Tableaux budgétaires

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	BS	BP	BS
DEVELOPEMENT TERRITORIAL DE LA CULTURE	INVESTISSEMENT	1 121 377,00	0,00	0,00	0,00
	FONCTIONNEMENT	4 387 500,00	40 000,00	0,00	0,00

Il est proposé d'augmenter de 0,040 M€ les crédits de paiement de fonctionnement pour les opérations d'animation culturelle locale, le montant total des crédits de cette ligne atteignant le niveau des engagements votés en 2012 à ce titre. Ce complément permettra d'assurer le soutien de manifestations de rayonnement national.

Programme : FRAC

- Tableaux budgétaires

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	BS	BP	BS
FRAC	INVESTISSEMENT	401 670,00	0,00	550 000,00	0,00
	FONCTIONNEMENT	880 640,00	35 000,00	19 300,00	0,00

Dans le cadre du premier anniversaire du FRAC, l'association propose une grande exposition à partir des œuvres de sa collection, intitulée « Villes visionnaires ». Celle-ci sera inaugurée lors des Journées du patrimoine et présentera une centaine de projets (maquettes, dessins, peintures). Une programmation de films sur les villes du futur est également prévue. Il est donc proposé d'attribuer au FRAC une subvention complémentaire de 0,035 M€ pour l'organisation de ce premier anniversaire.

SPORTS

DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET SPORTS ET JEUNESSE

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BS :

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	2 000 000,00	470 000,00
Autorisations d'engagement		

CREDITS DE PAIEMENT

TOTAL SPORTS ET JEUNESSE	DEPENSES		RECETTES	
	BP	BS	BP	BS
INVESTISSEMENT	4 684 200,00	1 500 000,00	2 200 000,00	153 674,00
FONCTIONNEMENT	3 239 600,00	100 000,00	0,00	0,00

DETAIL PAR PROGRAMME

Programme : Soutien au développement et à la structuration des pratiques sportives fédérales

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement :*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	BS	BP	BS
SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT ET A LA STRUCTURATION DE PRATIQUES SPORTIVES FEDERALES	INVESTISSEMENT	1 094 270,00	0,00	0,00	0,00
	FONCTIONNEMENT	1 716 700,00	100 000,00	0,00	0,00

Dans le cadre du plan « avenir jeune en Région Centre », une aide est proposée pour la formation au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA). Le cadre d'intervention de ce nouveau dispositif a été approuvé par l'assemblée plénière du 19 décembre 2013 et une autorisation d'engagement a été votée au budget primitif 2014 d'un montant de 200 M€. Compte tenu de l'approbation par la commission permanente du 14 février 2014 de la convention de partenariat avec les organismes de formation fixant notamment les modalités de versement de cette aide, il est proposé d'inscrire 0,1 M€ de crédits de paiement.

Programme : Financement d'installations sportives

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BS	Ajustement BS
AP	2012	1122		AMENAGEMENT ET MAINTENANCE DU CREPS	210 000,00	250 000,00
AP	2013	1121		CREPS: INVESTISSEMENT	200 000,00	220 000,00
AP	2014	1297		STADE USO : INVESTISSEMENT	0,00	2 000 000,00

- *Les crédits de paiement :*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	BS	BP	BS
FINANCEMENT D'INSTALLATIONS SPORTIVES	INVESTISSEMENT	3 489 930,00	1 500 000,00	2 200 000,00	153 674,00
	FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00

Il convient d'inscrire une recette d'un montant de 0,154 M€ correspondant au solde de la convention de mandat avec la société ICADE PROMOTION, pour sa gestion de l'opération de construction du CREPS de la Région Centre à Bourges, dont le quitus a été approuvé par la commission permanente régionale 14 mars 2014.

La réalisation d'une étude sur l'état des bâtiments et des équipements du CREPS par un assistant à maîtrise d'ouvrage a permis d'identifier un certain nombre de besoins en matériels et travaux. C'est pourquoi, il est proposé d'abonder :

- l'AP 2012-1122 de 0,25 M€ pour effectuer des travaux de rénovation du bâti (mise aux normes électriques, ravalement...),
- l'AP 2013-1121 de 0,22 M€ pour renouveler un certain nombre de matériels (informatique, bureau, cuisine, mobilier) et équiper une salle de musculation suite à l'ouverture du pôle cyclisme à la rentrée.

La montée de l'Union Sportive Orléanaise Football en Ligue 2 nécessite un certain nombre d'aménagements du stade de La Source rendus nécessaires pour répondre aux obligations normatives imposées par la Fédération Française de Football. Ces travaux conduits en maîtrise d'ouvrage par la Mairie d'Orléans sont estimés à 6 M€ TTC. Au-delà de la participation financière de la Ville, ils seront financés par des contributions du club, du conseil général du Loiret et de la Région. Les travaux devant être réalisés en urgence afin de permettre une mise aux normes pour le début de la saison, il est proposé:

- D'ouvrir une AP 2014-1297 de 2 M€ pour effectuer des travaux de mises aux normes (VRD, travaux de bâtiments, éclairage, équipements...),
- D'inscrire 1,5 M€ de crédits de paiement pour permettre la prise en charge d'une partie de ces travaux.

TERRITOIRES SOLIDAIRES

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET TERRITOIRES SOLIDAIRES

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BS:

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	34 500,00	1 847 602,04
Autorisations d'engagement		-100 000,00

CREDITS DE PAIEMENT

TOTAL TERRITOIRES SOLIDAIRES	DEPENSES		RECETTES	
	BP	BS	BP	BS
INVESTISSEMENT	69 529 700,00	-1 000 000,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT	5 453 400,00	1 000 000,00	0,00	0,00

DETAIL PAR PROGRAMME

Programme : Contrats régionaux de pays

- Tableaux budgétaires

- Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BS	Ajustement BS
AP	2008	1834		CRP DROUAIS 3G	3 820 000,00	256 100,00

- Les crédits de paiement

CONTRATS REGIONAUX DE PAYS		DEPENSES		RECETTES	
		BP	BS	BP	BS
	INVESTISSEMENT	22 106 650,00	0,00	0,00	0,00
	FONCTIONNEMENT	2 070 400,00	1 000 000,00	0,00	0,00

Concernant les autorisations de programme, il convient d'abonder de 0,256 M€ l'enveloppe du Contrat du Pays Drouais (3G) pour intégrer les enveloppes additionnelles « logement » (à hauteur de 0,124 M€) et « espaces publics Cœurs de Village » (à hauteur de 0,132 M€), afin de pouvoir accompagner d'éventuels projets qui se feraient jour d'ici le mois de décembre 2014, date de fin du Contrat. Les communes bénéficieront à compter de 2015 du Contrat d'Agglomération de Dreux compte-tenu de l'extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération.

Par ailleurs, il est nécessaire d'abonder de 1 M€ les crédits de paiement liés au volet fonctionnement des Contrats de Pays de 3^{ème} génération, pour les porter à 1,3 M€, compte-tenu d'une augmentation forte du rythme des engagements (montant moyen mensuel passé de 0,040 M€ en 2011 et 2012, à 0,100 M€ en 2013 et 0,200 M€ début 2014), en partie due au financement d'actions liées à la biodiversité (pour 1 M€, dont 0,7 M€ pour la réalisation de 21 études trame verte et bleue, dont 9 engagées en 2013 et 9 engagées en 2014), ainsi que d'études liées à l'habitat (0,260 M€), à des schémas cyclables (0,150 M€), à la mise en œuvre récente de Contrats locaux de santé (0,100 M€).

Programme : Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BS	Ajustement BS
AP	2013	1713		CRST TOURS	46 660 000,00	-131 000,00
AP	2013	1876		CRST PAYS BOURGES	8 632 000,00	-70 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	BS	BP	BS
CONTRATS REGIONAUX DE SOLIDARITE TERRITORIALE	INVESTISSEMENT	3 222 000,00	-1 000 000,00	0,00	0,00
	FONCTIONNEMENT	50 000,00	0,00	0,00	0,00

Il est proposé d'ajuster le montant des enveloppes du Contrat de Solidarité de l'Agglomération de Tours / Pays Indre et Cher (- 0,131 M€ pour la ramener au montant de 46,529 M€ correspondant au montant du Contrat signé), et du Contrat de Solidarité du Pays de Bourges (- 0,070 M€ pour la ramener à 8,562 M€), compte-tenu du périmètre actuel du Contrat.

La demande de crédits complémentaires en fonctionnement (+ 1M€) dans le cadre des Contrats régionaux de pays est compensée par une diminution de même niveau sur les crédits en investissement des CRST.

Programme : Logements et services à la population

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BS	Ajustement BS
AP	2008	28004		CG 28 - LOGEMENT 28	3 250 000,00	240 000,00
AP	2008	36002		CG36 - LOGEMENT	540 000,00	80 000,00
AP	2008	36004		CG36 - HEBERGEMENT DES PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES	11 523 000,00	-80 000,00
AP	2008	7200		VT - FONDS SANTE SOLIDARITE	10 718 000,00	-10 600,00
AP	2008	7201		VT-LOGEMENT DES JEUNES	2 118 257,00	520 399,00
AP	2009	7207		VT - MAISONS MEDICALES	3 850 000,00	450 000,00
AP	2009	7208		VT - FONCIER INVT	1 950 000,00	-527 205,48

Il est proposé d'ajuster les enveloppes relatives aux conventions Région/Département de l'Indre et de l'Eure-et-Loir et au volet territorial du CPER en fonction des derniers avenants validés par la Région :

- Transfert de 0,080 M€ de l'enveloppe « hébergement des personnes âgées et handicapées » vers l'enveloppe « logement : PIG logement adapté pour personnes âgées » au titre de la convention Région/Département de l'Indre

- Augmentation de 0,240 M€ de l'enveloppe « logement social » dans le cadre de la convention Région/Département d'Eure-et-Loir, pour accompagner les projets déposés en 2013
- Au titre du volet territorial du CPER :
 - o Baisse de 0,527 M€ du volet foncier, compte-tenu de la faiblesse des demandes, et ajustement du « Fonds Santé Solidarité » (EHPAD) au montant réellement engagé
 - o Augmentation de 0,520 M€ pour le logement des jeunes (afin de soutenir les projets à engager en 2014, comme par exemple l'Hôtel de l'alternance à Tours, et d'intégrer les forfaits adoptés dans la politique du logement en décembre 2013), et de 0,450 M€ pour les Maisons de Santé Pluridisciplinaires

Programme : Aménagement du territoire

• Tableaux budgétaires

- Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BS	Ajustement BS
AP	2014	36024	31/12/2014	CG 36 - CONNEXION INTERNET BI DIRECTIONNEL	0,00	34 500,00
AP	2013	28016		CG 28 - TRES HAUT DEBIT	3 099 000,00	1 955 000,00
AP	2013	28017		CG 28 - ETUDE BATIMENT COSMETIC VALLEY	200 000,00	-100 000,00
AP	2008	28009		CG 28 - FONDS ZA	1 228 000,00	-467 000,00
AP	2008	7203		VT - FRAC TERRITOIRES	750 000,00	-68 091,48
AP	2008	7205		VT - ATTRACTIVITE DES AGGLOS ET VILLES MOYENNES	7 150 000,00	-200 000,00
AE	2008	7253		VT - FRAC TERRITOIRES FONCT	1 360 000,00	-100 000,00

Il est également nécessaire de traduire budgétairement les derniers ajustements de la convention Région / Département d'Eure-et-Loir, ainsi que le dernier avenant du CPER.

Concernant la convention avec l'Eure-et-Loir :

- Diminution de 0,100 M€ du « Fonds Zones d'activités économiques » à hauteur de 0,467 M€, compte-tenu des projets déposés avant la fin de la convention, et du coût réel de l'étude de programmation pour la réalisation d'un pôle d'attractivité dédié à la cosmétique dans l'ancien Palais de l'évêché à Chartres,
- Augmentation de 1,955 M€ de l'enveloppe destinée au financement du Très Haut débit.

Concernant le volet territorial du CPER :

- Diminution des enveloppes « FRAC territoires » (- 0,100 M€ en fonctionnement et - 0,068 M€ en investissement) et « Requalification de friches urbaines » (- 0,200 M€), compte-tenu des priorités données au logement des jeunes et aux Maisons de Santé Pluridisciplinaires

**TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION**

DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

CREDITS DE PAIEMENT

TOTAL TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	DEPENSES		RECETTES	
	BP	BS	BP	BS
INVESTISSEMENT	179 300,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT	3 443 000,00	300 000,00	0,00	0,00

DETAIL PAR PROGRAMME

Programme : TIC Equipements et services

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

TIC EQUIPEMENTS ET SERVICES		DEPENSES		RECETTES	
		BP	BS	BP	BS
	INVESTISSEMENT	100 000,00	0,00	0,00	0,00
	FONCTIONNEMENT	2 840 000,00	300 000,00	0,00	0,00

A l'issue du marché lancé fin 2013 dans le cadre d'un groupement de commande régional (pilote par le GIP RECIA), la société ADISTA a été retenue pour déployer le nouveau réseau régional haut débit.

Ce réseau permet d'offrir un accès Internet performant aux sites suivants :

- lycées publics ;
- lycées privés ;
- services internes de la Région, dont les Espaces Région Centre (ERC) ;
- CultureOCentre ;
- Centres de Formation et d'Apprentissage (CFA) ;
- Etablissements de formation sanitaire et social (EFSS) ;
- GIP Alfa Centre.

Le réseau du nouvel opérateur sera opérationnel dès septembre 2014. Il permettra de proposer une offre de service améliorée aux sites couverts par la Région, notamment aux établissements d'enseignement et de formation.

Le budget 2014 prévoit 1,540 M€ alors que le coût total du réseau pour la Région serait de 1,840 M€. Il est proposé d'abonder le budget de 0,300 M€.

ENVIRONNEMENT

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET ENVIRONNEMENT

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BS:

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme		-39 070,00
Autorisations d'engagement	420 000,00	309 070,00

DETAIL PAR PROGRAMME

Programme : PEE Usages en faveur de l'efficacité énergétique

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BS	Ajustement BS
AE	2014	1963	31/12/2016	ENERGETIS COLLECTIVITES	0,00	420 000,00

Pour une meilleure articulation avec le dispositif PCI « Pré-Conseil Isolation », le diagnostic thermique pour les bâtiments des petites communes dans le cadre des Contrats Territoriaux, le PEE ré-orienté ses outils d'aide à la décision en faveur des petites collectivités : ainsi au travers d'un nouveau marché « Energétis Collectivités » (incluant le PCI) qui sera proposé au vote en juillet prochain, un diagnostic thermique pour un ensemble de bâtiments et une étude de faisabilité pour l'installation d'énergies renouvelables thermiques, seront proposés aux petites communes. Jusqu'à présent, les collectivités recevaient une subvention du PEE pour bénéficier de ces outils.

La création, dans le cadre de la convention Etat-ADEME-Région, d'une AE pluriannuelle « Energétis Collectivités », 2014-2016, est donc nécessaire, avec un montant de 0,420 M€.

Programme : Gestion de l'eau

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BS	Ajustement BS
AE	2014	14256		CONTRATS EAU CENTRE TRANSITOIRE	800 000,00	200 000,00
AP	2014	14203		CONTRATS EAU CENTRE TRANSITOIRE	750 000,00	70 000,00

Dans le cadre du CPER 2007-2013, la Région s'est engagée à mobiliser 12,9 M€ pour mettre en œuvre la politique des contrats de bassin. Au 31 décembre 2013, la Région a engagé 10,8 M€.

Afin de finaliser le programme 2014 et de poursuivre l'accompagnement de nouveaux contrats de bassin, il convient d'abonder l'AP de 0,070 M€ et l'AE de 0,200 M€. En effet, certains contrats comme Essonne Amont ou Indre Médián, prévus initialement pour fin 2013, ont été finalisés début

2014 (et vont donc être affectées sur le budget 2014). D'autres nouveaux contrats, identifiés pour 2015, font l'objet d'opérations anticipées ou seront planifiés fin 2014 (Tronne, Esves...). Le montant contractualisé sur la période 2007-2014 au titre du CPER, sera ainsi engagé à hauteur de 100 %.

Cet abondement est sans incidence en crédits de paiement sur l'exercice 2014.

Programme : Patrimoine naturel

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BS	Ajustement BS
AE	2014	14263		PNR BRENNE TRANSITOIRE	72 625,00	63 870,00
AE	2014	14264		PNR LAT TRANSITOIRE	54 500,00	53 500,00
AE	2014	14265		PNR PERCHE TRANSITOIRE	39 000,00	-8 300,00
AP	2014	14206		PNR BRENNE TRANSITOIRE	108 900,00	-63 870,00
AP	2014	14207		PNR LAT TRANSITOIRE	81 725,00	-53 500,00
AP	2014	14208		PNR PERCHE TRANSITOIRE	58 475,00	8 300,00

Des conventions transitoires 2014 ont été signées avec les trois Parcs Naturels Régionaux sur la base de 1/7 ème du CPER. Les crédits pour chaque parc ont donc été réservés au BP 2014 en investissement et en fonctionnement afin d'accompagner les programmes d'actions afférents.

Dans les échanges préalables à l'élaboration de ces contrats, une souplesse entre le volet investissement et le volet fonctionnement a été validée, l'enveloppe globale par parc étant figée. Compte tenu des programmes d'actions déposés par les trois parcs, il convient de modifier les montants des AP et AE.

Ces modifications sont sans incidence sur les crédits de paiement sur l'exercice 2014.

TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BS:

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme		25 600 000,00
Autorisations d'engagement	544 000 000,00	

CREDITS DE PAIEMENT

TOTAL TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS	DEPENSES		RECETTES	
	BP	BS	BP	BS
INVESTISSEMENT	47 072 700,00	0,00	1 736 000,00	0,00
FONCTIONNEMENT	157 691 200,00	4 750 000,00	805 000,00	0,00

DETAIL PAR PROGRAMME

Programme : Acquisition, renouvellement des matériels roulants

- Tableaux budgétaires

- Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BS	Ajustement BS
AP	2014	1191		MAINTENANCE MATERIEL ROULANT	9 000 000,00	25 600 000,00

En parallèle de la convention TER, la Région a souhaité passer avec la SNCF une convention de financement des grosses opérations de maintenance et d'investissement sur le matériel roulant TER. Cette convention étant d'une durée de 4 ans, l'AP est ajustée au montant nécessaire à la réalisation des opérations prévues sur cette durée.

Programme : Services TER

- Tableaux budgétaires

- Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BS	Ajustement BS
AE	2014	1198	31/12/2020	CONVENTION TER 2014-2020	0,00	544 000 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	BS	BP	BS
SERVICES TER	FONCTIONNEMENT	140 727 987,00	4 750 000,00	0,00	0,00

La convention TER Centre 2014-2020 a été validée en session du 17 avril 2014. Afin d'engager les crédits afférents, il est proposé de créer une AE correspondant aux 4 premières années de l'exécution de cette convention.

Les crédits complémentaires demandés d'un montant de 4,750 M€ doivent permettre de mandater les échéances pour l'année en cours.

TOURISME

DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET TOURISME

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BS:

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	50 000,00	- 1 161 500,00
Autorisations d'engagement		

CREDITS DE PAIEMENT

TOTAL TOURISME	DEPENSES		RECETTES	
	BP	BS	BP	BS
INVESTISSEMENT	4 347 000,00	-300 000,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT	4 139 400,00	0,00	0,00	0,00

DETAIL PAR PROGRAMME

Programme : Vélocentre

- Tableaux budgétaires

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BS	Ajustement BS
AP	2012	1227		VELOCENTRE	9 000 000,00	-300 000,00

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	BS	BP	BS
VELOCENTRE	INVESTISSEMENT	1 272 550,00	-300 000,00	0,00	0,00
	FONCTIONNEMENT	10 000,00	0,00	0,00	0,00

En raison de l'annonce officielle par le Conseil Général du Loiret du report de l'opération de mise en œuvre de la Véloroute le long des canaux du Loing et de Briare en 2015, il convient de réduire les crédits de paiement de Vélocentre de **0,300 M€**.

Programme : Promotion et animation touristique

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BS	Ajustement BS
AP	2013	28021		CG 28 - APPLICATION SMARTPHONE	50 000,00	-45 500,00
AP	2013	28001		CG 28 VALORISATION DU PARC ET DU CHATEAU DE LA FERTE VIDAME	1 200 000,00	-1 090 000,00

Suite à l'approbation de l'avenant 5 à la convention Région-Département de l'Eure-et-Loir en CPR n° 13.11.26.111 du 6 décembre 2013 :

- l'AP 2011-28012 « CG 28 - AMENAGEMENT STATION DE PECHE A THIRON GARDAIS » est supprimée, l'opération ne sera pas mise en œuvre ;
- l'AP 2013-28021 « CG 28 - APPLICATION SMARTPHONE » d'un montant initial de 0,050 M€ peut être réduite à 4 500 €. Cette opération d'un coût de 9 000 € sera prise en charge à parité entre la Région et le Département ;
- l'AP 2013-28001 « CG 28 - VALORISATION DU PARC ET DU CHATEAU DE LA FERTE VIDAME » d'un montant initial de 1,2 M€ peut être réduite à 0,110 M € pour l'étude de maîtrise d'œuvre ;
- Par ailleurs, l'AP 2008-45001 « CG 45 - TOURISME ET LOISIRS EQUIPEMENTS STRUCTURANTS » est supprimée.

Programme : Renforcer l'offre d'hébergement

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BS	Ajustement BS
AP	2014	0068		CAP HEBERGEMENTS TOURISTIQUES	1 300 000,00	250 000,00

Afin de conforter le développement de l'itinérance longue distance sur « La Loire à Vélo » et les autres véloroutes régionales, de diversifier la gamme des hébergements touristiques, la région Centre souhaite impulser et accompagner la construction d'un réseau d'hébergement léger, pratique et peu coûteux dans les campings labellisés « Accueil vélo » du Val de Loire. L'objectif est de concevoir un mode d'hébergement convivial répondant aux besoins des cyclo-campeurs, et facilitant l'accès du voyage à vélo à un public élargi (jeunes, petits budgets, familles, ...). La région va lancer une mission d'étude afin de définir le concept et les caractéristiques de ce type d'hébergement puis, à l'automne, ouvrira un appel à projet auprès des campings « Accueils vélo » de « La Loire à Vélo » afin d'accompagner la réalisation de ces nouveaux types d'hébergement. Pour cela, il convient d'abonder l'AP 2014-0068 "CAP Hébergement touristiques" de 0,250 M€.

Programme : Itinérances douces

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BS	Ajustement BS
AP	2014	0078		ITINERAIRES DE RANDONNEES	10 000,00	24 000,00
AP	2014	1348		APPUI A LA STRUCTURATION DE L'OFFRE BATELLERIE TRADITIONELLE	0,00	50 000,00

Afin de soutenir le projet de la Fédération Régionale et la Fédération Nationale de Randonnée Pédestre en matière de numérisation des itinérances de randonnée, il convient d'abonder l'AP 2014-0078 de **0,024 M€**. Cette augmentation est réalisée sans incidence sur le niveau des crédits de paiement voté au BP 2014.

La Région Centre souhaite soutenir le développement d'une offre de tourisme fluvial et accompagner au mieux les acteurs de cette filière. Plusieurs actions vont être mises en place et notamment la conception d'une signalétique et d'un mobilier intégrant les besoins des cyclotouristes pour améliorer la visibilité des points d'embarquement. Une étude va être conduite afin de concevoir ce mobilier puis il sera mis en place sur les 13 points d'embarquement existants.

ECONOMIE INNOVATION

DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET ECONOMIE INNOVATION

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BS:

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	12 280 000,00	- 6 260 000,00
Autorisations d'engagement	200 000,00	3 000 000,00

CREDITS DE PAIEMENT

TOTAL ECONOMIE INNOVATION	DEPENSES		RECETTES	
	BP	BS	BP	BS
INVESTISSEMENT	22 000 000,00	1 000 000,00	8 357 609,00	0,00
FONCTIONNEMENT	19 615 000,00	300 000,00	2 115,00	0,00

DETAIL PAR PROGRAMME

Programme : Développement et adaptation des entreprises industrielles et de services

- Tableaux budgétaires

- Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BS	Ajustement BS
AP	2014	1262	31/12/2015	APPEL A PROJET INNOVATION	0,00	5 000 000,00
AP	2014	1361	31/12/2015	APPEL A PROJET ECONOMIE CIRCULAIRE	0,00	1 000 000,00

- Les crédits de paiement

DEVELOPPEMENT ET ADAPTATION DES ENTREPRISES		DEPENSES		RECETTES	
		BP	BS	BP	BS
	INVESTISSEMENT	11 420 000,00	1 000 000,00	5 021 598,00	0,00
	FONCTIONNEMENT	4 404 556,00	0,00	2 115,00	0,00

La Région souhaite renforcer ces actions et mettre en avant des projets pour développer l'économie circulaire. Afin de franchir une nouvelle étape vers la transition écologique de l'économie, la collectivité régionale entend lancer un appel à projets «économie circulaire ». Ce dernier complète un ensemble de programmes que la Région Centre a déjà mis en œuvre pour accompagner le développement d'une économie verte (Prévéo, rénovation thermique des lycées, fonds d'investissement dédié, etc.).

Les objectifs de cet appel à projets « Économie Circulaire » sont multiples. D'une part, il s'agit d'accélérer l'identification et le montage de projets en lien avec l'économie circulaire. D'autre part, cette opération a pour vocation de développer des synergies organisationnelles entre différents acteurs régionaux. Cette opération doit permettre, par la levée d'une partie du frein financier, aux acteurs privés et/ou publics de la région de développer des projets innovants ou démonstrateurs, et d'initier ainsi une dynamique porteuse de croissance, de compétitivité et d'emploi en limitant son empreinte environnementale.

La Région consacrera 1 M€ d'euros pour accompagner la concrétisation des projets retenus par le jury.

Convaincue de l'intérêt stratégique de l'innovation pour le renforcement de la compétitivité des entreprises, la Région Centre souhaite lancer de nouveau un appel à projets spécifiquement dédié à l'innovation. Ce dispositif vient compléter les actions de la Région pour soutenir et développer l'Innovation au sein des PME et des structures de l'économie sociale et solidaire.

Les objectifs de ce dispositif sont doubles :

- d'une part, accélérer l'identification et le montage de projets d'innovation, coopératifs ou non, portés par les PME/TPE et structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) régionales de tous secteurs d'activité,
- d'autre part, cette opération a vocation à faciliter l'accès aux outils de soutien à l'innovation en proposant un accompagnement technique et financier adapté.

L'appel à projets régional « Innovation » cible tant les projets innovants collaboratifs détectés et accompagnés par les pôles de compétitivité et les clusters présents en région Centre que les projets individuels portés par les PME/TPE issues des secteurs de l'artisanat, de l'agriculture, de l'industrie et du tourisme ainsi que les structures de l'économie sociale et solidaire (ESS).

La Région consacrera 5 M€ pour accompagner la concrétisation des projets retenus par le jury de sélection. La participation financière de la Région, en subvention, s'inscrira pour chaque projet dans le cadre des règles de financement de la communauté européenne.

Programme : Economie sociale et solidaire

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BS	Ajustement BS
AE	2014	1790	31/12/2016	CONTRIBUTION AUX APPELS A PROJETS ESS	0,00	200 000,00
AP	2014	14600		CENTR'ACTIF	100 000,00	20 000,00

Il est proposé d'ouvrir une **AE « Contribution aux appels à projets de l'Economie Sociale et Solidaire »** pour un montant retenu est de 0,200 M€. Les crédits de paiement correspondants seront redéployés en interne au sein de la politique.

Il convient d'abonder l'AP «Centr'actif» de 0,020 M€.

Programme : CAP'Asso

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BS	Ajustement BS
AE	2014	0584		CAP ASSO	7 000 000,00	3 000 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	BS	BP	BS
CAP'ASSO	FONCTIONNEMENT	9 227 644,00	300 000,00	0,00	0,00

Compte tenu du besoin traditionnellement mobilisé annuellement par le dispositif CAP' Asso, du nombre des dossiers enregistrés depuis le début de l'année et des volumes annoncés, il est proposé d'abonder l'AE CAP'Asso de 3 M€ et d'augmenter les crédits de paiement de 0,3 M€.

Programme : CAP Filières

• **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BS	Ajustement BS
AP	2014	1265		CAP FILIERES - MATERIEL	20 000 000,00	-6 280 000,00
AP	2014	1350	31/12/2020	CAP BOVIN VIANDE 2	0,00	800 000,00
AP	2014	1351	31/12/2020	CAP ARBORICULTURE 2	0,00	480 000,00
AP	2014	1352	31/12/2020	CAP EQUIN 2	0,00	495 000,00
AP	2014	1353	31/12/2020	CAP VIANDES BLANCHES 2	0,00	1 200 000,00
AP	2014	1354	31/12/2020	CAP OVIN 2	0,00	480 000,00
AP	2014	1355	31/12/2020	CAP CAPRIN 2	0,00	365 000,00
AP	2014	1356	31/12/2020	CAP HORTICULTURE 2	0,00	330 000,00
AP	2014	1357	31/12/2020	CAP FORET BOIS 2	0,00	1 600 000,00
AP	2014	1358	31/12/2020	CAP APICULTURE 2	0,00	100 000,00
AP	2014	1359	31/12/2020	CAP VITICULTURE 2	0,00	430 000,00

Afin d'apporter une lisibilité et un suivi des crédits investissements par filière, il convient de créer une AP par CAP Filière 2^{ème} génération

EUROPE ET COOPERATION DECENTRALISEE

DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET
EUROPE ET COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BS:

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme		1 000 000,00
Autorisations d'engagement		- 780 000,00

CREDITS DE PAIEMENT

TOTAL EUROPE ET COOPERATION DECENTRALISEE	DEPENSES		RECETTES	
	BP	BS	BP	BS
INVESTISSEMENT	17 210 000,00	0,00	17 000 000,00	75 000,00
FONCTIONNEMENT	11 894 000,00	0,00	14 280 000,00	300 000,00

DETAIL PAR PROGRAMME

Programme : Programmes communautaires européens

• **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BS	Ajustement BS
AE	2008	8006		MESURE 112 FSE 2007-2013	908 683,00	-50 000,00
AE	2008	8007		MESURE 121 FSE 2007-2013	9 910 000,00	-170 000,00
AE	2008	8008		MESURE 123 FSE 2007-2013	480 000,00	-20 000,00
AE	2008	8009		MESURE 124 FSE 2007-2013	460 000,00	-430 000,00
AE	2008	8010		MESURE 131 FSE 2007-2013	13 657 418,00	-430 000,00
AE	2008	8011		MESURE 221 FSE 2007-2013	27 127 608,00	-268 800,00
AE	2008	8012		MESURE 222 FSE 2007-2013	2 000 000,00	790 000,00
AE	2008	8013		MESURE 311 FSE 2007-2013	2 400 000,00	-150 000,00
AE	2008	8015		MESURE 431 FSE 2007-2013	350 000,00	-31 200,00
AE	2008	8016		MESURE 433 FSE 2007-2013	170 000,00	-20 000,00
AP	2008	8026		MESURE 22 FEDER 2007-2013	14 230 000,00	1 000 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	BS	BP	BS
PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES EUROPEENS	INVESTISSEMENT	17 000 000,00	0,00	17 000 000,00	75 000,00
	FONCTIONNEMENT	10 200 000,00	0,00	14 200 000,00	300 000,00

Les modifications proposées portent sur certaines autorisations d'engagement relatives à des mesures FSE gérées par la Région dans le cadre de la subvention globale ainsi que sur une autorisation de programme relative à une mesure du FEDER (22 – Thématique TIC).

Pour les AE relevant de la gestion du FSE, le montant des enveloppes avait été augmenté afin de permettre une sur-programmation des crédits alloués à la Région. La date limite de programmation étant fixée au 31/12/2014, il était nécessaire de pouvoir anticiper les sous-réalisations afin d'optimiser les crédits communautaires.

Les ajustements proposés au BS permettent de ramener les enveloppes des AE au niveau de la maquette financière à l'exception des AE 2008-8011 et 2008-8012.

La hausse de l'AP 2008 – 8026 (Mesure 22 : TIC : accessibilité territoriale, gouvernance régionale et renforcement des usages) permet de prendre en compte une modification de la maquette financière de la subvention globale FEDER actée à l'occasion d'une consultation écrite du comité de suivi du 26 septembre 2013 et formalisée à travers l'avenant n°3 de la convention de subvention globale signé en date du 10 janvier 2014.

B - MOYENS GENERAUX

DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET
MOYENS GÉNÉRAUX

CREDITS DE PAIEMENT

TOTAL MOYENS GENERAUX	DEPENSES		RECETTES	
	BP	BS	BP	BS
INVESTISSEMENT	201 634 000,00	0,00	264 685 700,00	290 000,00
FONCTIONNEMENT	162 012 384,00	200 000,00	833 975 039,00	5 362 299,33

DETAIL PAR PROGRAMME

DOMAINE : MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION

Programme : Etudes

- **Tableaux budgétaires**
 - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	BS	BP	BS
ETUDES	FONCTIONNEMENT	300 000,00	0,00	0,00	27 500,00

Dans le cadre de la préparation de la gestion des fonds européens 2014-2020, la Région a lancé une mission d'accompagnement pour l'organisation administrative des services qui seront chargés de cette gestion. Lancée en mars 2014, la première étape devrait être terminée pour le mois de juillet. Cette mission est cofinancée à 50% par les fonds européens (FEDER).

DOMAINE : MOYENS GENERAUX FINANCIERS

Programme : Fiscalité directe

- **Tableaux budgétaires**
 - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	BS	BP	BS
FISCALITE DIRECTE	FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	194 674 515,00	-22 272 658,00

Suite à la mise à jour de la M71, il apparaît que les nouvelles ressources liées à la TIPCE « formation professionnelle » doivent être imputées en tant que fiscalité indirecte et non en tant que fiscalité directe.

Programme : Fiscalité indirecte

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	BS	BP	BS
FISCALITE INDIRECTE	FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	24 085 035,33

22,272 M€ correspondent à la réimputation de la recette TIPCE « formation professionnelle » et 0,623 M€ de recettes supplémentaires sont inscrites au titre de l'ajustement de la contribution pour le développement de l'apprentissage (CDA). Par ailleurs, 1,189 M€ sont inscrites au titre des recettes cartes grises en raison d'une légère reprise du marché automobile français constatée sur les quatre premiers mois de l'année (+2,27 % par rapport à l'année dernière).

Programme : Participations, dotations Etat

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	BS	BP	BS
PARTICIPATIONS/DOTATIONS ETAT	INVESTISSEMENT	0,00	0,00	36 785 700,00	0,00
	FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	458 088 100,00	3 522 422,00

A la suite de la Loi de Finances Initiale 2014, la Dotation Générale de décentralisation résiduelle a été ajustée à la hausse à hauteur de 3,522 M€. Deux nouveaux éléments ont été transférés aux régions et concernent le développement et la diffusion de la culture scientifique (CSTI) pour 0,129 M€ et la « redevance de quai » prise en charge par les régions en leur qualité d'autorités organisatrices pour les TER (3,394 M€). Les dépenses correspondantes à la redevance quai sont intégrées dans la nouvelle convention TER.

Programme : Autres mouvements budgétaires

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	BS	BP	BS
AUTRES MOUVEMENTS BUDGETAIRES	INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	290 000,00
	FONCTIONNEMENT	4 066 479,00	0,00	0,00	0,00

La Commission Permanente, réunie le 14 février 2014, a approuvé la cession par la Région, à la Ville de Chartres, de la parcelle BO N° 658 d'une surface de 5 837 m² pour un montant de **0,290 M€**, située sur le site du lycée Fulbert pour y implanter un terrain multisports.

Programme : Masse salariale

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	BS	BP	BS
MASSE SALARIALE	FONCTIONNEMENT	114 036 000,00	200 000,00	3 546 000,00	0,00

Lors de la séance plénière du 18 avril 2014, l'Assemblée régionale a adopté plusieurs mesures destinées à renforcer le soutien à l'apprentissage. Parmi ces mesures figure le doublement du nombre d'apprentis au sein des services de la Région (mesure III – 5, DAP n° 14.02.03 du 18 avril 2014). Le coût de ces nouveaux recrutements est estimé à 100 000 €.

Par ailleurs, début 2014, des dépenses non prévues ont augmenté la masse salariale dédiée aux personnels mis à disposition de la Région par des organismes extérieurs.

Il est proposé d'inscrire des crédits supplémentaires pour un montant de 200 000 € pour faire face à ces dépenses qui n'avaient pas été anticipées dans le cadre du budget primitif 2014:

- 0,100 M€ sur les apprentis
- 0,100 M€ pour les personnels extérieurs

C – Dispositions diverses

Remises gracieuses

Les remises gracieuses suivantes sont accordées pour un montant total maximum de 13 744,49 € :

N° DOSSIER	AIDE	NOM	N° TITRE A ANNULER	MONTANT MAXIMUM
00056821	CREATEM	EI ARNAUD NEROT	2013/3981	2 500,00
			2013/3982	2 250,00
19960820108	SUBVENTIONS CRIL	Commune de CHAILLAC	2033/2003	3 048,98
19960820126	SUBVENTIONS CRIL		2034/2003	4 055,14
199608200127	SUBVENTIONS CRIL		2035/2003	1 890,37
				13 744,49

Admissions en non valeur

Les admissions en non-valeur et les créances éteintes suivantes sont accordées pour un montant de 529 334,68 €.

Les admissions en non-valeur s'élèvent à 41 783,03 € :

NOM DU DEBITEUR	ADRESSE DU DEBITEUR	TITRES DE RECETTE	MOTIFS D'IRRECOUVRABILITE	NATURE DE LA CREANCE	MONTANT DE LA CREANCE
BECUE BARBARA	62 RUE DEMERSAY 45200 BELLEGARDE	4590/2012 = 453,71 €	REVENU INSAISSISSABLE	REMBOURSEMENT SALAIRE	453,71 €
BRIDON ANNICK	11 AVENUE DE LA LIBERATION 18000 BOURGES	7189/2011 = 271,24 €	REVENU INSAISSISSABLE	REMBOURSEMENT SALAIRE	271,24 €
CHARRET GLADYS	40 ROUTE DE SAINT YAN 71342 PARAY LE MONIAL	3481/2001 = 591,75 €	REVENU INSAISSISSABLE	REMBOURSEMENT SALAIRE	591,75 €
CONSEIL GENERAL DU CHER	HOTEL DU DEPARTEMENT PLACE MARCEL PLAISANT 18000 BOURGES	700100000004/2009 = 60,00 €	MONTANT INFERIEUR AU SEUIL DES POURSUITES DE LA PAIERIE REGIONALE	AGENCE LIVRE AU CENTRE	60,00 €
DMT INNOVATION	16 RUE DES OISEAUX 28130 PIERRES	2099/2008 = 2 212,50 € 4298/2008 = 2 212,50 € 6412/2008 = 2 212,50 € 93/2009 = 2 212,50 € 2124/2009 = 2 212,50 € 4528/2009 = 2 212,50 € 14055/2009 = 2 212,50 € 69/2010 = 2 212,50 € 2162/2010 = 2 212,50 € 4508/2010 = 2 212,50 € 6951/2010 = 2 212,50 € 61/2011 = 2 212,50 € 2144/2011 = 2 212,50 € 4439/2011 = 2 212,50 € 6591/2011 = 2 212,50 € 33/2012 = 2 212,50 €	REVENU INSAISSISSABLE	ARI	35 400,00 €

FYP EDITION		700100000006/2009 = 27,50 €	MONTANT INFÉRIEUR AU SEUIL DES POURSUITES DE LA PAIERIE RÉGIONALE	AGENCE LIVRE AU CENTRE	20,00 €
HERIBERE MARC	14 RUE LOUIS DE SAVOIE 37700 LA VILLE AUX DAMES	9283/2010 = 388,23 €	REVENU INSAISSISSABLE	REMBOURSEMENT SALAIRE	358,23 €
IUT TOURS CARRIERES SOCIALES	29 RUE DU PONT VOLANT 37082 TOURS	700100000009/2009 = 30,00 €	MONTANT INFÉRIEUR AU SEUIL DES POURSUITES DE LA PAIERIE RÉGIONALE	AGENCE LIVRE AU CENTRE	30,00 €
JAINGUENEAU VANESSA	APPT 1 RDC 14 RUE RENAITRIE 86100 CHATELLERAULT	521/2013 = 179,46 €	REVENU INSAISSISSABLE	REMBOURSEMENT SALAIRE	179,46 €
JOUBERT LAURE	1 PLACE DES TILLEULS 18100 SAINT GEORGE SUR LA PREE	8104/2012 = 1 650,00 €	REVENU INSAISSISSABLE	CONTRAT REGIONAUX DE PAYS	1 434,65 €
LA GOURMANDE	4 RUE GAMBETTA 36200 ARGENTON-SUR-CREUSE	1343/2011 = 200,00 €	DISSOLUTION DE LA SOCIETE	CREATEM	200,00 €
LES COMPAGNONS DU REVE	2 PLACE DE LA BRECHE 37500 CHINON	70010000102/2010 = 30,00 €	MONTANT INFÉRIEUR AU SEUIL DES POURSUITES DE LA PAIERIE RÉGIONALE	AGENCE LIVRE EN CENTRE	30,00 €
LOPEZ YOAN	43 B RUE DE TURLY APPT 54 18000 BOURGES	141/2007 = 761,93 €	MONTANT INFÉRIEUR AU SEUIL DES POURSUITES DE LA PAIERIE RÉGIONALE	REMBOURSEMENT SALAIRE	27,00 €
MERLIN JOEL- AIT SLIMANE ALKI	54 RUE DU RICHEFORT 18500 MEHUN SUR YEVRE	807/2012 = 187,50 € 5489/2012 = 187,50 €	REVENU INSAISSISSABLE	CREATEM	375,00 €
PANNETIER LAURENCE	3 RUE DU COMMANDANT DE POLI 45000 ORLEANS	2847/2012 = 275,68 €	REVENU INSAISSISSABLE	REMBOURSEMENT SALAIRE	275,68 €
SARL MACC1	4 RUE DU 20EME CHASSEUR 41100 VENDOME	OR 110 463 1811 = 1 426,96 €	LIQUIDATION JUDICIAIRE	FORMATION PROFESSIONNELLE	1 426,96 €
SOUMARE HAWA	16 RUE DE LA GARENNE 45120 CHALETTE SUR LOING	4595/2012 = 453,65 €	REVENU INSAISSISSABLE	REMBOURSEMENT SALAIRE	453,65 €
STUSSI YVAN	RUE DU CRET VAILLANT 17 SUISSE/991	524/2011 = 92,91 €	MONTANT INFÉRIEUR AU SEUIL DES POURSUITES DE LA PAIERIE RÉGIONALE	REMBOURSEMENT SALAIRE	92,91 €
YESIL LAURE	8 RUE HENRI JUMELLE APP 6 28100 DREUX	6821/2012 = 102,79 €	REVENU INSAISSISSABLE	REMBOURSEMENT SALAIRE	102,79 €
					41 783,03 €

Les créances éteintes s'élèvent à 487 551,65€ :

NOM U DEBITEUR	ADRESSE DU DEBITEUR	TITRES DE RECETTE	MOTIFS D'IRRECOUVRABILITE	NATURE DE LA CREANCE	MONTANT DE LA CREANCE
2AAZ RENOVATION CONSTRUCTION SOLOGNE	45 CHEMIN DE L'ŒUF 45510 TIGY	286/2013 = 1 025,00 € 1935/2013 = 12 300,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	13 325,00 €
ALRT	1 RUE DES CAVES 28350 SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS	5121/2012 = 25 000,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	DISDI	25 000,00 €

APM APPLICATIONS PLASTURGIQUES DE MONTLANDON	11 RUE DU PERCHE 28240 MONTLANDON	51/2010 = 346,96 € 188/2010 = 6 013,71 € 2147/2010 = 313,14 € 2287/2010 = 6 47,53 € 4263/2010 = 49 621,07 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	PPR	62 342,41 €
ARCOB 37	6 RUE DES PRES 37320 LOUANS	4701/2011 = 750,00 € (reste 567,22 €) 6494/2011 = 8 250,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	8 817,22 €
BATMAN CHARPENTE COUVERTURE	28 RUE DES COUSSEaux 41300 SALBRIS	468/2011 = 100,00 € 2556/2011 = 100,00 € 4835/2011 = 100,00 € 6979/2011 = 100,00 € 8858/2011 = 1 600,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	2 000,00 €
BENYAGOUR HOUARI	125 RUE MICHEL BEGON 41000 BLOIS	5578/2010 = 750,00 € 7860/2010 = 750,00 € 859/2011 = 750,00 € 3077/2011 = 750,00 € 5338/2011 = 750,00 € 7513/2011 = 750,00 € 877/2012 = 750,00 € 2833/2012 = 6 000,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	11 250,00 €
BOUTIN LAETITIA	30 RUE RONSARD 37310 CHAMBOURG SUR INDRE	8159/2010 = 12 750,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	12 750,00 €
CALIEZ ADRIEN	11 RUE SAINTE CATHERINE 18200 MEILLANT	1292/2012 = 10 000,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	10 000,00 €
CHAUSSET MICHAEL	7 RUE NATIONALE 41300 SALBRIS	2991/2011 = 250,00 € 5257/2011 = 250,00 € 7425/2011 = 250,00 € 8855/2011 = 750,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	1 500,00 €
CONSTANTIN SARL	6 PLACE DE LA REPUBLIQUE 18500 MEHUN SUR YEVRE	1291/2012 = 4 500,00 € (reste 3 240,60 €)	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	3 240,60 €
DEMYTTENAERE DAMIEN	14 RUE PIERRE DELAVEAU 36800 THENAY	2613/2012 = 4950,00 € (reste 2 465,60 €)	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	2 465,60 €
EC BAT	4 RUE RENE HUE 28200 OZOIR LE BREUIL	2425/2011 = 250,00 € 4234/2011 = 3 000,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	3 250,00 €
ETS BORDESOLLE	LE HAUT PLESSIS 36110 BAUDRES	2754/2008 = 74 700,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CAP DEVELOPPEMEN T	74 700,00 €
ETS CHAUBERT	17 RUE DE L'ORBETTE 45000 ORLEANS	648/2008 = 8 250,00 € 652/2008 = 8 250,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	16 500,00 €

FINANCIERE LOUISE	11 RUE MARBOEUF 75008 PARIS	4672/2008 = 2 500,00 € 381/2009 = 2 500,00 € 2537/2009 = 2 500,00 € 12114/2009 = 2 500,00 € 14693/2009 = 2 500,00 € 529/2010 = 2 500,00 € 2720/2010 = 2 500,00 € 5280/2010 = 2 500,00 € 7568/2010 = 2 500,00 € 556/2011 = 2 500,00 € 2784/2011 = 2 500,00 € 5048/2011 = 2 500,00 € 6510/2011 = 17 500,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CAP DEVELOPPEMEN T	47 500,00 €
FORLINI PIERRE	37 RUE DE L'ABREUVOIR 45250 OUSSON SUR LOIRE	1352/2013 = 1 500,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	APPRENTISSAGE TROP PERCU ICF	1 500,00 €
FORMOSA WILLIAM	25 RUE PRINCIPALE 37420 RIGNY-USSE	8664/2011 = 500,00 € 8966/2011 = 9 500,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	10 000,00 €
FOUCAULT FRANCOIS	11 RUE DU CHÂTEAU 28240 LA LOUPE	2691/2011 = 625,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	625,00 €
GPM INDUSTRIE	GRATIS ROUTE DE NEGREPELISSE 82350 ALBIAS	1225/2006 = 5 814,68 € 3121/2006 = 5 874,99 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	PPR	11 516,38 €
GROSSI PATRICK	17 RUE DE BLOIS 37530 LIMERAY	2026/2010 = 4 125,00 € 2030/2010 = 4 125,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	8 250,00 €
GS SARL	1 CHAUSSE DE CESAR 18290 SAINT AMBOIX	8056/2012 = 250,00 € 8984/2012 = 4 750,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	5 000,00 €
HOLESHOT MOTO	LES GRANDS MARGOIS 36400 LA CHATRE	1132/2008 = 350,00 € 1481/2009 = 350,00 € 3296/2009 = 350,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	1 050,00 €
JLC SARL	LES RABERIES 37380 CROTELLES	2597/2011 = 5 000,00 € 2599/2011 = 5 000,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	10 000,00 €
KENMAT SERVICES	13 RUE MICHELET 45400 FLEURY LES AUBRAIS	234/2011 = 2 812,50 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CAP CREATION	2 812,50 €
LA TABLE SOLOGNOTTE SARL	53 RUE LANCELOT DU LAC 41210 MONTRIEUX EN SOLOGNE	4474/2012 = 5 000,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	5 000,00 €
LANCTIN BENOIT	19 RUE DU CHÂTEAU 18120 CERBOIS	8022/2010 = 225,00 € 1025/2011 = 225,00 € 3244/2011 = 225,00 € 5508/2011 = 225,00 € 7673/2011 = 225,00 € 8794/2011 = 3 375,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	4 500,00 €
LAURENCEAU JEAN-LUC	SITE DE LA POMMERAY LIEU DIT LA CROIX 28480 VICHÈRES	8661/2011 = 200,00 € 1953/2012 = 200,00 € 4176/2012 = 200,00 € 5998/2012 = 3 400,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	4 000,00 €
LES DELICES D'OCEANE (MAGNE CHARLES)	13 PLACE CHARLES QUENET NEUNG SUR BEUVRON	4604/2012 = 15 000,00 € (reste 12 907,20 €)	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	12 907,20 €

LES PAINS D'ANTAN SARL	46 GRANDE RUE 18140 SANCERGUES	16142/2009 = 678,00 € (reste 339,64 €) 1787/2010 = 678,00 € 3979/2010 = 678,00 € 6434/2010 = 678,00 € 8756/2010 = 678,00 € 1753/2011 = 678,00 € 6974/2011 = 678,00 € 6063/2011 = 678,00 € 6512/2011 = 8 136,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	13 221,64 €
LGLV PIZZA EURL	7 ALLEE DU MARRONNIER 41400 ANGE	7370/2012 = 5 500,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	5 500,00 €
MANSYSTEME	16 RUE DES COUSSEAUX TECHNOPARC BATIMENT 16 41300 SALBRIS	513/2010 = 30 000,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CAP CREATION	30 000,00 €
MOTOR'S AVENUE SARL	42 RUE DU PRESIDENT WILSON 41200 ROMORANTIN- LANTHENAY	6389/2011 = 11 000,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	10 543,55 €
NOEL EURL	44 BIS ROUTE NATIONALE 41260 LA CHAUSSEE SAINT VICTOR	2645/2012 = 175,00 € 4601/2012 = 3 150,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	3 325,00 €
PEAN EURL	28 ROUTE D'HERBAULT 41000 SAINT SULPICE DE POMMERAY	3981/2012 = 625,00 € 4465/2012 = 4 375,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	5 000,00 €
PINGUET SEBASTIEN	22 RUE GAMBETTA 45500 GIEN	1279/2012 = 12 000,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	12 000,00 €
PRESTA BUREAU	2 RUE BERNARD PALISSY ZI NORD 37500 CHINON	1047/2010 = 103,70 € 1048/2010 = 47,41 € 1049/2010 = 284,44 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	REVERSEMENT AVANCE MARCHE 2009	435,55 €
PRINCIPAL PRESSING	73 GRANDE RUE 45260 LORRIS	2627/2012 = 350,00 € 2751/2012 = 5 950,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	6 300,00 €
QUENTIN GERARD - ALLO TAXI JARGEAU	42 RUE DE CHAPOTTE 45150 JARGEAU	1926/2009 = 100,00 € 13372/2009 = 100,00 € 16050/2009 = 100,00 € 3883/2010 = 100,00 € 5206/2010 = 1 100,00 €	CLOTURE POUR EXTINCTION DU PASSIF	CREATEM	1 500,00 €
RUCHON RODOLPHE	34 GRANDE RUE 3750 BARROU	4999/2011 = 15 000,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	15 000,00 €
RUINET PASCAL	34 RUE DES SERRES 45590 SAINT CYR EN VAL	2178/2012 = 1 524,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	APPRENTISSAGE TROP PERCU ICF	1 524,00 €
TUILES ET BRIQUES DU BERRY	19 ROUTE DE LA ROSE 18110 VASSELAY	2528/2004 = 20 000,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	11 400,00 €
					487 551,65 €

Modification des dates limite d'affectation pour les AP et AE

ECONOMIE					
Chapitre-fonction	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date initiale de fin d'affectation	Nouvelle date de fin d'affectation proposée
909	2008	36008	CG 36 AMENAGEMENT FONCIER	31/12/2013	31/12/2014
TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS					
Chapitre-fonction	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date initiale de fin d'affectation	Nouvelle date de fin d'affectation proposée
908	2008	7402	GP - COMMANDE CENTRALISEE TOURS CHINON	31/12/2013	31/12/2014
908	2008	7401	GP-MODERNISATION DE VOIE CHATEAUDUN LA MEMBROLLE-ETUDE AVP	31/12/2013	31/12/2014
908	2008	7403	GP - ETUDES PERIURBAINES	31/12/2013	31/12/2014
908	2009	7410	GP - MODERNISATION DE LA LIGNE POLT - ETUDES ET TRAVAUX	31/12/2013	31/12/2014
908	2009	7408	GP - ELECTRIFICATION BOURGES - SAINCAIZE	31/12/2013	31/12/2014
908	2009	7406	GP - LIGNE DE PROXIMITE CHARTRES - ORLEANS ET AUTRES LIGNES	31/12/2013	31/12/2014
908	2014	1191	MAINTENANCE MATERIEL ROULANT	31/12/2016	31/12/2017
908	2010	1180	PLAN VELO	31/12/2014	31/12/2015
908	2009	7407	GP - AUTOROUTES FERROVIAIRES	31/12/2013	31/12/2014
938	2010	7403	GP - ETUDES PERIURBAINES TOURS (FONCT)	31/12/2013	31/12/2014
938	2011	7403	GP - ETUDES PERIURBAINES ORLEANS (FONCT)	31/12/2013	31/12/2014
TERRITOIRES SOLIDAIRES					
Chapitre-fonction	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date initiale de fin d'affectation	Nouvelle date de fin d'affectation proposée
905	2008	1833	CRP ISSOUDUN 3G	31/12/2013	31/12/2014
905	2008	7201	VT - LOGEMENT DES JEUNES	30/06/2014	31/12/2014
935	2008	7253	VT - FRAC TERRITOIRES FONCT	30/06/2014	31/12/2014
905	2008	7204	VT - PROJETS STRUCTURANTS	30/06/2014	31/12/2014
905	2008	7205	VT - ATTRACTIVITE DES AGGLOS ET VILLES MOYENNES	30/06/2014	31/12/2014
905	2009	7206	VT - SERVICES A LA POPULATION	31/12/2013	31/12/2014
905	2009	7207	VT - MAISONS MEDICALES	30/06/2014	31/12/2014
905	2011	7001	VT - COUVERTURE TRES HAUT DEBIT 3	30/06/2014	31/12/2014
935	2011	7211	VT - LOGEMENT DES JEUNES (Fonct) : INTERMEDIATION LOCATIVE	30/06/2014	31/12/2014

Annulations-clôtures des AP/AE

Abandon de projet

N° AP/AE	Libellé	Montant voté	Montant annulé
AP 2011-28012	CG 28 –Aménagement station de pêche à Thiron Gardais	493 000,00	-493 000,00
AP 2008-45001	CG 45 – Tourisme et loisirs équipements structurants	155 000,00	-155 000,00

Suite à l'approbation des derniers avenants aux conventions Région-Département, il convient d'annuler et de clôturer l'AP 2011-28012 et l'AP 2008-45001.

Renumérotation d'AP/AE

Ancien numéro de programme	Nouveau numéro de programme	Libellé	Montant
2014-0169	2014-1689	MISE EN OEUVRE DES ACCORDS DE COOPERATION	900 000,00
2014-0283	2014-1688	VOLONTAIRES DE LA COOPERATION DECENTRALISEE	300 000,00
2014-1690	2014-1687	APPUI AUX PROJETS REGIONAUX DE COOPERATION	700 000,00
2014-1692	2014-1686	CENTR'AIDER	1 066 000,00

Modification des durées d'amortissement

Par délibération en date du 21 juin 2012 et conformément à la M71, le Conseil Régional réuni en Assemblée Plénière s'est prononcé sur des durées d'amortissement pour de nouvelles catégories d'immobilisations. Par arrêté du 16 décembre 2013 relatif à l'instruction budgétaire et comptable applicable aux régions, de nouvelles modifications ont été apportées notamment la création de nouvelles catégories d'immobilisation. Il convient désormais de fixer des durées d'amortissements pour ces nouvelles catégories d'immobilisations.

La technique de l'amortissement est obligatoire pour l'ensemble des biens et constitue une épargne pour la collectivité. En effet, elle permet de constater comptablement la dépréciation de la valeur d'un bien résultant de l'usage du temps, de l'évolution technologique et de donner une image fidèle du patrimoine. Cela se traduit par l'émission d'un mandat d'ordre budgétaire en section de fonctionnement et par un titre d'ordre budgétaire en section d'investissement.

Méthode de calcul de l'amortissement :

L'amortissement, et ce conformément à l'instruction M71, peut être calculé selon deux méthodes : l'amortissement linéaire et l'amortissement dégressif.

L'amortissement linéaire est constant sur toute la durée d'utilisation du bien. Il est calculé à partir du prix d'acquisition du bien divisé par sa durée d'amortissement.

L'amortissement dégressif est calculé par application d'un coefficient multiplicateur à l'amortissement linéaire. Ce coefficient multiplicateur est fonction de la durée d'utilisation du bien. Ce mode de calcul permet d'amortir plus rapidement les biens au début de leur vie.

Par souci de simplification, il avait été retenu en 2005 la méthode de l'amortissement linéaire. Il vous est proposé de conserver ce mode de calcul.

Durées d'amortissement par catégorie de biens :

Au vu des différentes natures de biens dont la Région est propriétaire, il est proposé d'arrêter par catégorie les durées d'amortissement suivantes :

	Nature comptable	Catégories d'immobilisations	Exemples de biens	Durée d'amortissement
Immobilisations incorporelles	2031	Frais d'études non suivies de réalisation		1 an
	2032	Frais de recherche et de développement en cas de réussite du projet		5 ans
	2032	Frais de recherche et de développement en cas d'échec du projet		1 an
	2033	Frais d'insertion si l'équipement concerné n'est pas réalisé	Frais de publication et d'insertion des appels d'offre dans la presse	1 an
	2051	Logiciels, brevets, marques, procédés		2 ans
	2052	Quotas de gaz à effet de serre		Non amortissable
	2053	Droit de superficie		Non amortissable
Immobilisations Corporelles	211..	Terrains		Non amortissable
	2121	Agencements aménagements des terrains plantations d'arbres et d'arbustes		20 ans

Immobilisations corporelles	2128	Autres agencements et aménagements		20 ans
	21311	Bâtiments administratifs		50 ans
	21312	Bâtiments scolaires	Y compris bâtiments démontables	30 ans
	21314	Bâtiments culturels et sportifs		30 ans
	21318	Autres bâtiments publics		30 ans
	2132	Bâtiments privés		30 ans
	21351	Installations générales, agencements, aménagements des bâtiments publics		20 ans
	21352	Installations générales, agencements, aménagements des bâtiments privés		20 ans
	2153	Réseaux divers	Réseaux cablés et électrification	15 ans
	21572	Matériel technique scolaire	Machine outils, matériel technique scolaire	10 ans
	21578	Autre matériel technique	Machine outils, matériel technique scolaire	10 ans
	2158	Autres installations, matériel et outillage techniques		10 ans
	216	Collections et œuvres d'art	Tableaux, statues, fonds anciens des bibliothèques	Non amortissable
	217312	Bâtiments scolaires reçus au titre d'une mise à disposition		30 ans
	217314	Bâtiments culturels et sportifs reçus au titre de la mise à disposition		30 ans
	217318	Autres bâtiments publics reçus au titre d'une mise à disposition		30 ans
	21735	Installations générales, agencements, aménagements des constructions reçues au titre d'une mise à disposition		20 ans
	2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	Installations aménagements dans des bâtiments dont la collectivité n'est pas propriétaire, ni affectataire	20 ans
	21828	Autres matériels de transport	Voitures, camionnettes, camions	5 ans
	21831	Matériel informatique scolaire	Ordinateurs, écrans, UC, imprimantes, scanners	5 ans
21838	Autre matériel informatique	Ordinateurs, écrans, UC, imprimantes, scanners	5 ans	

Immobilisations Corporelles	21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	Tables, chaises, bureaux, armoires, bahuts etc	10 ans
	21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	Tables chaises, bureaux, armoires, bahuts, etc	10 ans
	2185	Matériel de téléphonie	Fax, téléphones	5 ans
	2188	Autres immobilisations corporelles	Téléviseurs, réfrigérateurs, appareil, photo, magnétoscopes etc...	10 ans
Immobilisations affectées, concédées, affermées ou mises à disposition	24	Immobilisations affectées, concédées, affermées ou mises à disposition		Non amortissable
Participations	261	Titres de participation		Non amortissable
	266	Autres formes de participation		Non amortissable
Immobilisations financières	271	Titres immobilisés (droit de propriété)		Non amortissable
	2745	Avances remboursables		Non amortissable
	275	Dépôts et cautionnements		Non amortissable

L'arrêté du 26 décembre 2011 portant mise à jour de la M71 au 1^{er} janvier 2012, a modifié les natures comptables ainsi que les durées d'amortissement relatives aux subventions d'investissements versées.

Les natures comptables utilisées sont classées en fonction du bénéficiaire de la subvention mais également en fonction du type de bien financé depuis le 1^{er} janvier 2012. Ce critère détermine la durée d'amortissement.

En effet, si la subvention finance :

- un bien mobilier, du matériel et étude, la durée d'amortissement est fixée à 5 ans maximum ;
- un bien immobilier (bâtiment, installation), la durée d'amortissement est fixée à 15 ans maximum ;
- une infrastructure d'intérêt national (voie ferrée, route...), la durée d'amortissement est fixée à 30 ans maximum.

Toutefois, concernant les subventions d'équipement versées aux organismes de transport pour financer du matériel roulant ou des infrastructures ferroviaires, la durée d'amortissement a été fixée à 30 ans compte tenu de leurs spécificités et conditions d'utilisation.

Il est proposé de maintenir les durées d'amortissement suivantes pour les subventions d'équipements versées:

nature comptable	catégorie	durée d'amortissement
20411	Etat	
204111	biens mobiliers, matériel et études	5 ans
204112	bâtiments et installations	15 ans
204113	projets d'infrastructure d'intérêt national	30 ans
20412	Région	
204121	biens mobiliers, matériel et études	5 ans
204122	bâtiments et installations	15 ans
204123	projets d'infrastructure d'intérêt national	30 ans
20413	Départements	
204131	biens mobiliers, matériel et études	5 ans
204132	bâtiments et installations	15 ans
204133	projets d'infrastructure d'intérêt national	30 ans
20414	Communes et structures intercommunales	
204141	biens mobiliers, matériel et études	5 ans
204142	bâtiments et installations	15 ans
204143	projets d'infrastructure d'intérêt national	30 ans
20415	Autres groupements de collectivités et EPL	
204151	biens mobiliers, matériel et études	5 ans
204152	bâtiments et installations	15 ans
204153	projets d'infrastructure d'intérêt national	30 ans
20416	SPIC	
204161	biens mobiliers, matériel et études	5 ans
204162	bâtiments et installations	15 ans
204163	projets d'infrastructure d'intérêt national	30 ans
20417	Organismes de transport	
204171	SNCF	
2041711	biens mobiliers, matériel et études	30 ans
2041712	bâtiments et installations	30 ans
2041713	projets d'infrastructure d'intérêt national	30 ans
204172	RFF	
2041721	biens mobiliers, matériel et études	30 ans
2041722	bâtiments et installations	30 ans
2041723	projets d'infrastructure d'intérêt national	30 ans
204178	Autres	
2041781	biens mobiliers, matériel et études	30 ans
2041782	bâtiments et installations	30 ans
2041783	projets d'infrastructure d'intérêt national	30 ans
20418	Organismes publics divers	
204181	biens mobiliers, matériel et études	5 ans
204182	bâtiments et installations	15 ans
204183	projets d'infrastructure d'intérêt national	30 ans

Nature comptable	catégorie	durée amortissement
2042	Subventions d'équipements aux personnes de droit privé	
20421	biens mobiliers, matériel et études	5 ans
20422	bâtiments et installations	15 ans
20423	projets d'infrastructures d'intérêt national	30 ans
2043	Subventions aux établissements scolaires pour leurs dépenses d'équipements	
20431	biens mobiliers, matériel et études	5 ans
20432	bâtiments et installations	15 ans
20433	projets d'infrastructures d'intérêt national	30 ans
2044	Subventions d'équipements en nature	
20441	organismes publics	
204411	biens mobiliers, matériel et études	5 ans
204412	bâtiments et installations	15 ans
204413	projets d'infrastructures d'intérêt national	30 ans
20442	personnes de droit privé	
204421	biens mobiliers, matériel et études	5 ans
204422	bâtiments et installations	15 ans
204423	projets d'infrastructures d'intérêt national	30 ans

La détermination du seuil pour les biens de faible valeur :

L'instruction M71 permet de simplifier la gestion des biens meubles dits « de faible valeur » ou « à consommation rapide ». Ainsi, ces biens dont le montant unitaire est inférieur à un seuil fixé par l'Assemblée délibérante sont amortis sur un an. Ils sont sortis de l'actif dès qu'ils sont intégralement amortis.

En 2005, le Conseil Régional a fixé le seuil unitaire de ces biens dits de faible valeur à 1 000 € TTC et ce, pour les biens meubles acquis par la direction des lycées.

Il vous est proposé de maintenir ce seuil de biens de faible valeur à 1 000 TTC.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

DECISIONS

**A – L'affectation du résultat 2013:
Décisions**

Résultats de l'exercice 2013

Le résultat apparaissant au compte administratif, sur lequel porte la décision d'affectation, est le résultat cumulé de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice.

Pour la détermination du résultat à affecter, il n'est pas tenu compte des restes à réaliser.

Le résultat de la section de fonctionnement est constitué par le cumul de l'exercice 2013 (titres émis - mandats émis) et du résultat reporté 2012.

Résultat de fonctionnement	(A) Résultat N-1	(B) Résultat de l'exercice (titres moins mandats)	(A)+(B) Résultat à affecter
Recettes (réelles + ordre)	28 257 865,97	1 034 587 822,83	1 062 845 688,80
Dépenses (réelles + ordre)		813 933 835,80	813 933 835,80
Total	28 257 865,97	220 653 987,03	248 911 853,00

Le résultat de la section de fonctionnement est de 248 911 853,00 €.

Le solde d'exécution de la section d'investissement est constitué du solde des émissions de titres et de mandats de l'exercice 2013 et du résultat reporté 2012.

Résultat d'investissement	(A) Résultat N-1	(B) Résultat de l'exercice (titres moins mandats)	résultat de la section d'investissement
Recettes (réelles + ordre)		487 734 928,97	487 734 928,97
Dépenses (réelles + ordre)	210 623 538,95	508 129 522,31	718 753 061,26
Total	-210 623 538,95	-20 394 593,34	-231 018 132,29

Le résultat de la section d'investissement est de – 231 018 132,29.

Affectation du résultat 2013

Le résultat à affecter est le résultat de la section de fonctionnement constaté à 248 911 853,00 €.

Il permet de couvrir prioritairement le besoin de financement de la section d'investissement arrêté à -231 018 132,29 €.

Il est proposé d'affecter le solde disponible, soit 17 893 720,71 € au financement de la section de fonctionnement (compte 002: excédent de fonctionnement reporté).

Résultat de fonctionnement à affecter	+ 248 911 853,00 €	
Besoin de financement de la section d'investissement après correction	- 231 018 132,29 €	(compte 1068)
Solde après couverture du besoin de financement de la section d'investissement	17 893 720,71 €	
Excédents de fonctionnement reportés	17 893 720,71 €	(compte 002)

**B – Approbation du budget supplémentaire
2014 : décisions**

1 – Le vote par fonction

Le vote du budget supplémentaire au budget primitif 2014 intervient selon le mode de vote par fonction adopté par l'Assemblée plénière du 16 décembre 2004 (DAP n° 04.05.04) et tel qu'il est prévu par la M71.

Approbation des balances au chapitre en crédits de paiement et AP/AE

Au titre des crédits de paiement

Selon la balance au chapitre figurant ci-dessous,

En mouvements réels, les dépenses et les recettes totales s'élèvent à 53 123 583,39 € :

- dont dépenses : 3 675 041,89 € en investissement et 49 448 541,50 € en fonctionnement
- dont recettes : 14 020 674,00 € en investissement et 39 102 909,39 € en fonctionnement.

En mouvements d'ordre, les recettes et les dépenses s'élèvent à 221 239 342,07 €.

Le prélèvement pour les dépenses d'investissement s'élève à - 10 345 632,11 €.

BALANCE GENERALE DU BS 2014
CREDITS DE PAIEMENT

Chap.	Libellé	BP 2014		BS 2013				TOTAL BP + BS	
		DEPENSES	RECETTES	Reports dépenses	Dépenses nouvelles	Reports recettes	Recettes nouvelles	DEPENSES 2013	RECETTES 2013
SECTION D'INVESTISSEMENT									
		500 845 800,00	300 077 363,00	566 841,89	3 108 200,00	13 200 000,00	820 674,00	504 520 841,89	314 098 037,00
Opérations réelles	90 Opérations ventilées	301 845 800,00	58 973 363,00	566 841,89	3 108 200,00	0,00	530 674,00	305 520 841,89	58 788 637,00
	900 Services généraux	19 844 000,00	17 000 000,00	539 150,97	0,00	0,00	75 000,00	20 383 150,97	17 075 000,00
	901 Formation professionnelle/apprentissage	11 780 200,00	3 925 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 780 200,00	3 925 000,00
	902 Enseignement	86 250 000,00	23 118 700,00	27 690,92	1 863 200,00	0,00	302 000,00	88 140 890,92	23 420 700,00
	903 Culture, sports et Loisirs	15 075 200,00	4 040 054,00	0,00	1 500 000,00	0,00	153 674,00	16 575 200,00	4 193 728,00
	904 Santé et action sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	905 Aménagement des territoires	69 709 000,00	0,00	0,00	-1 000 000,00	0,00	0,00	68 709 000,00	0,00
	907 Environnement	6 751 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 751 100,00	0,00
	908 Transports	47 072 700,00	1 736 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 072 700,00	1 736 000,00
	909 Action économique	45 363 600,00	8 357 609,00	0,00	745 000,00	0,00	0,00	46 108 600,00	8 357 609,00
	92 Opérations non ventilées	199 000 000,00	241 900 000,00	0,00	0,00	13 200 000,00	290 000,00	199 000 000,00	255 390 000,00
	921 Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	922 Dotations et participations non affectées	0,00	14 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000 000,00
	923 Dettes et autres opérations financières	199 000 000,00	227 900 000,00	0,00	0,00	13 200 000,00	0,00	199 000 000,00	241 100 000,00
954 Produits des cessions d'immo	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	290 000,00	0,00	290 000,00	
		214 610 000,00	415 378 437,00	231 018 132,29	0,00	231 018 132,29	-10 345 632,11	445 628 132,29	636 050 937,18
Opérations d'ordre	925 Opérations patrimoniales	61 500 000,00	61 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 500 000,00	61 500 000,00
	926 Transferts entre sections	153 110 000,00	168 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	153 110 000,00	168 000 000,00
	95 Chapitre de prévision sans réalisation	0,00	185 878 437,00	0,00	0,00	0,00	-10 345 632,11	0,00	175 532 804,89
	951 Virement de la section fonctionnement	0,00	185 878 437,00	0,00	0,00	0,00	-10 345 632,11	0,00	175 532 804,89
	950 Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution reporté	0,00	0,00	231 018 132,29	0,00	0,00	0,00	231 018 132,29	0,00
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	0,00	0,00	0,00	231 018 132,29	0,00	0,00	231 018 132,29	
		715 455 800,00	715 455 800,00	231 584 974,18	3 108 200,00	244 218 132,29	-9 524 958,11	950 148 974,18	950 148 974,18
SECTION DE FONCTIONNEMENT									
		681 152 684,00	881 921 121,00	38 992 724,50	10 455 817,00	14 539 110,57	24 563 798,82	730 601 225,50	921 024 030,39
Opérations réelles	93 Opérations ventilées	657 704 400,00	76 844 962,00	38 973 870,62	10 455 817,00	1 103 117,57	1 335 278,78	707 134 087,62	79 283 358,35
	930 Services généraux	69 699 100,00	15 776 000,00	4 211 232,79	100 000,00	298 117,57	327 500,00	74 010 332,79	16 401 617,57
	931 Formation professionnelle/apprentissage	213 078 000,00	56 892 880,00	11 871 107,91	3 018 000,00	805 000,00	1 007 778,78	227 967 107,91	58 705 658,78
	932 Enseignement	141 246 400,00	3 330 000,00	5 497 064,06	564 000,00	0,00	0,00	147 307 464,06	3 330 000,00
	933 Culture, sports et Loisirs	26 655 100,00	20 300,00	9 044 857,32	175 000,00	0,00	0,00	35 874 957,32	20 300,00
	934 Santé et action sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	935 Aménagement des territoires	8 896 400,00	0,00	144 601,50	1 300 000,00	0,00	0,00	10 341 001,50	0,00
	937 Environnement	7 867 200,00	18 667,00	2 257 418,24	0,00	0,00	0,00	10 124 618,24	18 667,00
	938 Transports	157 691 200,00	805 000,00	2 355 81,23	4 750 000,00	0,00	0,00	162 676 781,23	805 000,00
	939 Action économique	32 571 000,00	2 115,00	5 712 007,57	548 817,00	0,00	0,00	38 831 824,57	2 115,00
	94 Opérations non ventilées	23 448 284,00	805 076 959,00	18 853,88	0,00	13 435 993,00	5 334 799,33	23 448 284,00	823 248 951,33
	940 Impositions directes	0,00	194 674 515,00	0,00	0,00	0,00	-22 272 658,00	0,00	172 401 857,00
	941 Autres impôts et taxes	0,00	290 945 302,00	0,00	0,00	13 435 993,00	24 085 035,33	0,00	328 466 330,33
	942 Dotations et participations non affectées	0,00	319 456 342,00	0,00	0,00	0,00	3 522 422,00	0,00	322 978 764,00
	943 Opérations financières	22 653 884,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 653 884,00	0,00
	944 Frais de fonctionnement groupes d'élus	794 400,00	0,00	18 853,88	0,00	0,00	0,00	813 253,88	0,00
	945 Dotations aux provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	002 Solde de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 893 720,71	0,00	17 893 720,71
			353 878 437,00	153 110 000,00	0,00	-10 345 632,11	0,00	0,00	343 532 804,89
Opérations d'ordre	946 Opér. d'ordre de transferts entre section	168 000 000,00	153 110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	168 000 000,00	153 110 000,00
	95 Chapitre de prévision sans réalisation	185 878 437,00	0,00	0,00	-10 345 632,11	0,00	0,00	175 532 804,89	0,00
	953 Virement à la section d'investissement	185 878 437,00	0,00	0,00	-10 345 632,11	0,00	0,00	175 532 804,89	0,00
	952 Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		1 035 031 121,00	1 035 031 121,00	38 992 724,50	110 184,89	14 539 110,57	24 563 798,82	1 074 134 030,39	1 074 134 030,39
Contrôle / Vérif.									
		1 181 998 484,00	1 181 998 484,00	39 559 566,39	13 564 017,00	27 739 110,57	25 384 472,82	1 235 122 067,39	1 235 122 067,39
		568 488 437,00	568 488 437,00	231 018 132,29	-10 345 632,11	231 018 132,29	-10 345 632,11	789 160 937,18	789 160 937,18

Au titre des autorisations de programmes et autorisations d'engagement (AP/AE)

Selon la balance au chapitre figurant ci-dessous, les ajustements d'AP et d'AE (création et modification) s'élèvent à 600 199 802,04 € dont 49 010 732,04 € en investissement et 551 189 070 € en fonctionnement.

**BALANCE GENERALE DU BS 2014
AP/AE**

	Chap.	Libellé	BP 2014	CREATION OU MODIFICATION BS	Total après BS
SECTION D'INVESTISSEMENT					
			294 143 000,00	49 010 732,04	343 153 732,04
Opérations réelles		90 Opérations ventilées	294 143 000,00	49 010 732,04	343 153 732,04
		900 Services généraux	1 500 000,00	1 000 000,00	2 500 000,00
		901 Formation professionnelle/apprentissage	21 620 000,00	2 700 000,00	24 320 000,00
		902 Enseignement	137 430 000,00	4 353 200,00	141 783 200,00
		903 Culture, sports et Loisirs	5 632 000,00	2 470 000,00	8 102 000,00
		905 Aménagement des territoires	26 469 400,00	1 882 102,04	28 351 502,04
		907 Environnement	5 961 600,00	-39 070,00	5 922 530,00
		908 Transports	34 700 000,00	25 600 000,00	60 300 000,00
		909 Action économique	60 830 000,00	11 044 500,00	71 874 500,00
		92 Opérations non ventilées	0,00	0,00	0,00
		921 Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00
		922 Dotations et participations non affectées	0,00	0,00	0,00
		923 Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations d'ordre			1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
		925 Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
		926 Transferts entre sections	0,00	0,00	0,00
		95 Chapitre de prévision sans réalisation	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
		951 Virement de la section fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	950 Dépenses imprévues	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	
		TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	295 143 000,00	49 010 732,04	344 153 732,04
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
			126 910 125,00	551 189 070,00	678 099 195,00
Opérations réelles		93 Opérations ventilées	126 910 125,00	551 189 070,00	678 099 195,00
		930 Services généraux	2 966 000,00	-780 000,00	2 186 000,00
		931 Formation professionnelle/apprentissage	16 050 000,00	2 500 000,00	18 550 000,00
		932 Enseignement	2 250 000,00	440 000,00	2 690 000,00
		933 Culture, sports et Loisirs	300 000,00	0,00	300 000,00
		935 Aménagement des territoires	20 400 000,00	-100 000,00	20 300 000,00
		937 Environnement	3 129 125,00	729 070,00	3 858 195,00
		938 Transports	51 630 000,00	544 000 000,00	595 630 000,00
		939 Action économique	30 185 000,00	4 400 000,00	34 585 000,00
		94 Opérations non ventilées	0,00	0,00	0,00
		940 Impositions directes	0,00	0,00	0,00
		941 Autres impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
		942 Dotations et participations non affectées	0,00	0,00	0,00
		943 Opérations financières	0,00	0,00	0,00
		944 Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
		945 Dotations aux provisions	0,00	0,00	0,00
Opérations d'ordre			1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
		946 Opér. d'ordre de transferts entre section	0,00	0,00	0,00
		95 Chapitre de prévision sans réalisation	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
		953 Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
	952 Dépenses imprévues	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	
		TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	127 910 125,00	551 189 070,00	679 099 195,00

Les AP et AE par fonction et par politique régionale :

FONCTION 0 : SERVICES GENERAUX

Cette fonction comprend les "Moyens généraux" et la politique "Europe et Coopération décentralisée" de l'architecture par politique régionale.

Au titre de l'Europe et Coopération décentralisée:

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BS	Ajustement BS
AE	2008	8006		MESURE 112 FSE 2007-2013	908 683,00	-50 000,00
AE	2008	8007		MESURE 121 FSE 2007-2013	9 910 000,00	-170 000,00
AE	2008	8008		MESURE 123 FSE 2007-2013	480 000,00	-20 000,00
AE	2008	8009		MESURE 124 FSE 2007-2013	460 000,00	-430 000,00
AE	2008	8010		MESURE 131 FSE 2007-2013	13 657 418,00	-430 000,00
AE	2008	8011		MESURE 221 FSE 2007-2013	27 127 608,00	-268 800,00
AE	2008	8012		MESURE 222 FSE 2007-2013	2 000 000,00	790 000,00
AE	2008	8013		MESURE 311 FSE 2007-2013	2 400 000,00	-150 000,00
AE	2008	8015		MESURE 431 FSE 2007-2013	350 000,00	-31 200,00
AE	2008	8016		MESURE 433 FSE 2007-2013	170 000,00	-20 000,00
AP	2008	8026		MESURE 22 FEDER 2007-2013	14 230 000,00	1 000 000,00

FONCTION 1 : FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE

Cette fonction comprend les politiques "Formations professionnelles", "Apprentissage" et "Formations sanitaires et sociales" de l'architecture par politique régionale.

Au titre des Formations professionnelles:

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BS	Ajustement BS
AE	2012	0573		FINANCEMENT DES PARCOURS DES DEMANDEURS D'EMPLOI 2013-2014	78 900 000,00	2 500 000,00

Au titre de l'Apprentissage:

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BS	Ajustement BS
AP	2014	1586	31/12/2015	CFA INTERPROFESSIONNEL DE BOURGES	0,00	2 200 000,00

Au titre des Formations sanitaires et sociales:

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BS	Ajustement BS
AP	2012	1314		PPI GROS ENTRETIEN	1 750 000,00	500 000,00

FONCTION 2 : ENSEIGNEMENT - LYCEES

Cette fonction comprend les politiques "Enseignement - Lycées" et "Enseignement supérieur" de l'architecture par politique régionale.

Au titre de l'Enseignement – Lycées:

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BS	Ajustement BS
AE	2014	1323		APPEL A PROJETS BIO RESTAURATION SCOLAIRE	0,00	300 000,00
AP	2014	1031		EVOLUTIONS MATERIELS ET LOGICIELS POUR TELEGESTION DU PARC INFORMATIQUE DES LYCEES	0,00	2 000 000,00
AP	2014	1325		ACHATS DE TABLETTES NUMERIQUES POUR LES ETABLISSEMENTS DE FORMATION	0,00	2 163 200,00
AE	2014	1324		ACHATS DE TABLETTES NUMERIQUES : PRESTATION DE DEPLOIEMENT	0,00	140 000,00

Au titre de l'Enseignement supérieur:

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BS	Ajustement BS
AP	2014	1508	31/12/2015	INSA CENTRE VAL DE LOIRE	0,00	190 000,00

FONCTION 3 : CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

Cette fonction comprend les politiques "culture" et "sports" de l'architecture par politique régionale.

Au titre du Sport:

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BS	Ajustement BS
AP	2012	1122		AMENAGEMENT ET MAINTENANCE DU CREPS	210 000,00	250 000,00
AP	2013	1121		CREPS: INVESTISSEMENT	200 000,00	220 000,00
AP	2014	1297		STADE USO : INVESTISSEMENT	0,00	2 000 000,00

FONCTION 5 : AMENAGEMENT DES TERRITOIRES

Cette fonction comprend les politiques "territoires solidaires" et "technologies d'information et de communication" de l'architecture par politique régionale.

Au titre des Territoires solidaires:

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BS	Ajustement BS
AP	2013	1713		CRST TOURS	46 660 000,00	-131 000,00
AP	2013	1876		CRST PAYS BOURGES	8 632 000,00	-70 000,00
AP	2008	1834		CRP DROUAIS 3G	3 820 000,00	256 100,00
AP	2014	36024	31/12/2014	CG 36 - CONNEXION INTERNET BI DIRECTIONNEL	0,00	34 500,00
AP	2013	28016		CG 28 - TRES HAUT DEBIT	3 099 000,00	1 955 000,00
AP	2013	28017		CG 28 - ETUDE BATIMENT COSMETIC VALLEY	200 000,00	-100 000,00
AP	2008	28009		CG 28 - FONDS ZA	1 228 000,00	-467 000,00
AP	2008	7203		VT - FRAC TERRITOIRES	750 000,00	-68 091,48
AP	2008	7205		VT - ATTRACTIVITE DES AGGLOS ET VILLES MOYENNES	7 150 000,00	-200 000,00
AE	2008	7253		VT - FRAC TERRITOIRES FONCT	1 360 000,00	-100 000,00
AP	2008	28004		CG 28 - LOGEMENT 28	3 250 000,00	240 000,00
AP	2008	36002		CG36 - LOGEMENT	540 000,00	80 000,00
AP	2008	36004		CG36 - HEBERGEMENT DES PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES	11 523 000,00	-80 000,00
AP	2008	7200		VT - FONDS SANTE SOLIDARITE	10 718 000,00	-10 600,00
AP	2008	7201		VT-LOGEMENT DES JEUNES	2 118 257,00	520 399,00
AP	2009	7207		VT - MAISONS MEDICALES	3 850 000,00	450 000,00
AP	2009	7208		VT - FONCIER INVIT	1 950 000,00	-527 205,48

FONCTION 7 : ENVIRONNEMENT

Cette fonction correspond à la politique "environnement" de l'architecture par politique régionale.

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BS	Ajustement BS
AE	2014	1963	31/12/2016	ENERGETIS COLLECTIVITES	0,00	420 000,00
AE	2014	14256		CONTRATS EAU CENTRE TRANSITOIRE	800 000,00	200 000,00
AP	2014	14203		CONTRATS EAU CENTRE TRANSITOIRE	750 000,00	70 000,00
AE	2014	14263		PNR BRENNE TRANSITOIRE	72 625,00	63 870,00
AE	2014	14264		PNR LAT TRANSITOIRE	54 500,00	53 500,00
AE	2014	14265		PNR PERCHE TRANSITOIRE	39 000,00	-8 300,00
AP	2014	14206		PNR BRENNE TRANSITOIRE	108 900,00	-63 870,00
AP	2014	14207		PNR LAT TRANSITOIRE	81 725,00	-53 500,00
AP	2014	14208		PNR PERCHE TRANSITOIRE	58 475,00	8 300,00

FONCTION 8 : TRANSPORTS

Cette fonction correspond à la politique "transports et déplacements" de l'architecture par politique régionale.

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BS	Ajustement BS
AE	2014	1198	31/12/2020	CONVENTION TER 2014-2020	0,00	544 000 000,00
AP	2014	1191		MAINTENANCE MATERIEL ROULANT	9 000 000,00	25 600 000,00

FONCTION 9 : ACTION ECONOMIQUE

Cette fonction correspond aux politiques "économie et innovation", "recherche et technologie" et "tourisme" de l'architecture par politique régionale.

Au titre de l'Economie et innovation:

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BS	Ajustement BS
AP	2014	1262	31/12/2015	APPEL A PROJET INNOVATION	0,00	5 000 000,00
AP	2014	1361	31/12/2015	APPEL A PROJET ECONOMIE CIRCULAIRE	0,00	1 000 000,00
AP	2014	1265		CAP FILIERES - MATERIEL	20 000 000,00	-6 280 000,00
AP	2014	1350	31/12/2020	CAP BOVIN VIANDE 2	0,00	800 000,00
AP	2014	1351	31/12/2020	CAP ARBORICULTURE 2	0,00	480 000,00
AP	2014	1352	31/12/2020	CAP EQUIN 2	0,00	495 000,00
AP	2014	1353	31/12/2020	CAP VIANDES BLANCHES 2	0,00	1 200 000,00
AP	2014	1354	31/12/2020	CAP OVIN 2	0,00	480 000,00
AP	2014	1355	31/12/2020	CAP CAPRIN 2	0,00	365 000,00
AP	2014	1356	31/12/2020	CAP HORTICULTURE 2	0,00	330 000,00
AP	2014	1357	31/12/2020	CAP FORET BOIS 2	0,00	1 600 000,00
AP	2014	1358	31/12/2020	CAP APICULTURE 2	0,00	100 000,00
AP	2014	1359	31/12/2020	CAP VITICULTURE 2	0,00	430 000,00
AE	2014	1790	31/12/2016	CONTRIBUTION AUX APPELS A PROJETS ESS	0,00	200 000,00
AP	2014	14600		CENTR'ACTIF	100 000,00	20 000,00
AE	2014	0584		CAP ASSO	7 000 000,00	3 000 000,00

Au titre du Tourisme:

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BS	Ajustement BS
AP	2012	1227		VELOCENTRE	9 000 000,00	-300 000,00
AP	2013	28021		CG 28 - APPLICATION SMARTPHONE	50 000,00	-45 500,00
AP	2013	28001		CG 28 VALORISATION DU PARC ET DU CHATEAU DE LA FERTE VIDAME	1 200 000,00	-1 090 000,00
AP	2014	0068		CAP HEBERGEMENTS TOURISTIQUES	1 300 000,00	250 000,00
AP	2014	0078		ITINERAIRES DE RANDONNEES	10 000,00	24 000,00
AP	2014	1348		APPUI A LA STRUCTURATION DE L'OFFRE BATELLERIE TRADITIONELLE	0,00	50 000,00

Au titre de la Recherche, Technologie et Innovation:

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BS	Ajustement BS
AE	2014	1507	31/12/2019	RESEAUX THEMATIQUES DE RECHERCHE	0,00	1 200 000,00
AP	2014	1504	31/12/2019	CERTEM2014 2018	0,00	5 000 000,00
AP	2014	0897		CAP RECHERCHE & DEVELOPPEMENT	2 000 000,00	1 000 000,00
AP	2014	14404		SOUTIEN AUX ACTIONS TT VALO RECHERCHE	78 408,00	136 000,00

2 – Le vote de l'Architecture par Politique Régionale

Répartition par politique des Dépenses, Recettes et Autorisations pluriannuelles									
TOTAL INTERVENTIONS REGIONALES	BP 2014 DÉPENSES	Reports DÉPENSES	BS 2014 DÉPENSES	TOTAL DÉPENSES 2014	BP 2014 RECETTES	Reports RECETTES	BS 2014 RECETTES	TOTAL RECETTES 2014	BS 2014 AP et AE
	818 352 100,00	35 602 390,12	13 364 017,00	867 318 507,12	83 337 745,00	805 000,00	1 838 452,78	85 981 197,78	600 199 802,04
Total Investissement	299 211 800,00	27 690,92	3 108 200,00	302 347 690,92	35 391 663,00	0,00	530 674,00	35 922 337,00	49 010 732,04
Total Fonctionnement	519 140 300,00	35 574 699,20	10 255 817,00	564 970 816,20	47 946 082,00	805 000,00	1 307 778,78	50 058 860,78	551 189 070,00
FORMATION PROFESSIONNELLE	78 359 200,00	5 067 639,09	1 000 000,00	84 426 839,09	1 755 000,00	805 000,00	863 527,78	3 423 527,78	2 500 000,00
Investissement	80 200,00	0,00	0,00	80 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	78 279 000,00	5 067 639,09	1 000 000,00	84 346 639,09	1 755 000,00	805 000,00	863 527,78	3 423 527,78	2 500 000,00
APPRENTISSAGE	101 762 000,00	5 643 281,63	1 650 000,00	109 055 281,63	25 990 000,00	0,00	344 251,00	26 334 251,00	2 200 000,00
Investissement	9 000 000,00	0,00	0,00	9 000 000,00	3 925 000,00	0,00	0,00	3 925 000,00	2 200 000,00
Fonctionnement	92 762 000,00	5 643 281,63	1 650 000,00	100 055 281,63	22 065 000,00	0,00	344 251,00	22 409 251,00	0,00
ENSEIGNEMENT LYCEES	137 753 400,00	4 875 618,55	2 492 200,00	145 121 218,55	8 833 000,00	0,00	302 000,00	9 135 000,00	4 603 200,00
Investissement	79 800 000,00	27 690,92	2 163 200,00	81 990 890,92	333 000,00	0,00	302 000,00	635 000,00	4 163 200,00
Fonctionnement	57 953 400,00	4 847 927,63	329 000,00	63 130 327,63	8 500 000,00	0,00	0,00	8 500 000,00	440 000,00
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	44 737 000,00	1 160 187,19	368 000,00	46 265 187,19	500 000,00	0,00	-200 000,00	300 000,00	500 000,00
Investissement	2 700 000,00	0,00	0,00	2 700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
Fonctionnement	42 037 000,00	1 160 187,19	368 000,00	43 565 187,19	500 000,00	0,00	-200 000,00	300 000,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	8 984 000,00	641 018,60	-165 000,00	9 460 018,60	0,00	0,00	0,00	0,00	190 000,00
Investissement	6 450 000,00	0,00	-300 000,00	6 150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	190 000,00
Fonctionnement	2 534 000,00	641 018,60	135 000,00	3 310 018,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION	27 833 200,00	1 409 206,45	293 817,00	29 536 223,45	0,00	0,00	0,00	0,00	7 336 000,00
Investissement	19 016 600,00	0,00	45 000,00	19 061 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 136 000,00
Fonctionnement	8 816 600,00	1 409 206,45	248 817,00	10 474 623,45	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200 000,00
CULTURE	33 806 500,00	8 228 676,11	75 000,00	42 110 176,11	1 860 354,00	0,00	0,00	1 860 354,00	0,00
Investissement	10 391 000,00	0,00	0,00	10 391 000,00	1 840 054,00	0,00	0,00	1 840 054,00	0,00
Fonctionnement	23 415 500,00	8 228 676,11	75 000,00	31 719 176,11	20 300,00	0,00	0,00	20 300,00	0,00
SPORTS	7 923 800,00	816 181,21	1 600 000,00	10 339 981,21	2 200 000,00	0,00	153 674,00	2 353 674,00	2 470 000,00
Investissement	4 684 200,00	0,00	1 500 000,00	6 184 200,00	2 200 000,00	0,00	153 674,00	2 353 674,00	2 470 000,00
Fonctionnement	3 239 600,00	816 181,21	100 000,00	4 155 781,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TERRITOIRES SOLIDAIRES	74 983 100,00	0,00	0,00	74 983 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 782 102,04
Investissement	69 529 700,00	0,00	-1 000 000,00	68 529 700,00	0,00	0,00	0,00	1 882 102,04	0,00
Fonctionnement	5 453 400,00	0,00	1 000 000,00	6 453 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-100 000,00
TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	3 622 300,00	144 601,50	300 000,00	4 066 901,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	179 300,00	0,00	0,00	179 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	3 443 000,00	144 601,50	300 000,00	3 887 601,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ENVIRONNEMENT	14 618 300,00	2 257 418,24	0,00	16 875 718,24	18 667,00	0,00	0,00	18 667,00	690 000,00
Investissement	6 751 100,00	0,00	0,00	6 751 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-39 070,00
Fonctionnement	7 867 200,00	2 257 418,24	0,00	10 124 618,24	18 667,00	0,00	0,00	18 667,00	729 070,00
TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS	204 763 900,00	235 581,23	4 750 000,00	209 749 481,23	2 541 000,00	0,00	0,00	2 541 000,00	569 600 000,00
Investissement	47 072 700,00	0,00	0,00	47 072 700,00	1 736 000,00	0,00	0,00	1 736 000,00	25 600 000,00
Fonctionnement	157 691 200,00	235 581,23	4 750 000,00	162 676 781,23	805 000,00	0,00	0,00	805 000,00	544 000 000,00
TOURISME	8 486 400,00	303 764,00	-300 000,00	8 490 164,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 111 500,00
Investissement	4 347 000,00	0,00	-300 000,00	4 047 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 111 500,00
Fonctionnement	4 139 400,00	303 764,00	0,00	4 443 164,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ECONOMIE INNOVATION	41 615 000,00	3 999 037,12	1 300 000,00	46 914 037,12	8 359 724,00	0,00	0,00	8 359 724,00	9 220 000,00
Investissement	22 000 000,00	0,00	1 000 000,00	23 000 000,00	8 357 609,00	0,00	0,00	8 357 609,00	6 020 000,00
Fonctionnement	19 615 000,00	3 999 037,12	300 000,00	23 914 037,12	2 115,00	0,00	0,00	2 115,00	3 200 000,00
EUROPE ET COOPERATION DECENTRALISEE	29 104 000,00	820 179,20	0,00	29 924 179,20	31 280 000,00	0,00	375 000,00	31 655 000,00	220 000,00
Investissement	17 210 000,00	0,00	0,00	17 210 000,00	17 000 000,00	0,00	75 000,00	17 075 000,00	1 000 000,00
Investissement gestion déléguée des fonds européens	17 000 000,00	0,00	0,00	17 000 000,00	17 000 000,00	0,00	75 000,00	17 075 000,00	1 000 000,00
Investissement Europe	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement coopération	210 000,00	0,00	0,00	210 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	11 894 000,00	820 179,20	0,00	12 714 179,20	14 280 000,00	0,00	300 000,00	14 580 000,00	-780 000,00
Fonctionnement gestion déléguée des fonds européens	10 200 000,00	0,00	0,00	10 200 000,00	14 200 000,00	0,00	300 000,00	14 500 000,00	-780 000,00
Fonctionnement Europe	350 000,00	183 791,43	0,00	533 791,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement coopération	1 344 000,00	636 387,77	0,00	1 980 387,77	80 000,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00
TOTAL MOYENS GENERAUX	BP 2013 DÉPENSES	Reports DÉPENSES	BS 2014 DÉPENSES	TOTAL DÉPENSES 2014	BP 2014 RECETTES	Reports RECETTES	BS 2014 RECETTES	TOTAL RECETTES 2014	BS 2014 AP et AE
	363 646 384,00	3 957 176,27	200 000,00	367 803 560,27	1 098 660 739,00				

3 – Dispositions diverses

Remises gracieuses

Les remises gracieuses suivantes sont accordées pour un montant total maximum de 13 744,49 € :

N° DOSSIER	AIDE	NOM	N° TITRE A ANNULER	MONTANT MAXIMUM
00056821	CREATEM	EI ARNAUD NEROT	2013/3981	2 500,00 €
			2013/3982	2 250,00 €
19960820108	SUBVENTIONS CRIL	Commune de CHAILLAC	2033/2003	3 048,98 €
19960820126	SUBVENTIONS CRIL		2034/2003	4 055,14 €
199608200127	SUBVENTIONS CRIL		2035/2003	1 890,37 €
				13 744,49 €

Admissions en non valeur

Les admissions en non-valeur et les créances éteintes suivantes sont accordées pour un montant de 529 334,68€.

Les admissions en non-valeur s'élèvent à 41 783,03€ :

NOM DU DEBITEUR	ADRESSE DU DEBITEUR	TITRES DE RECETTE	MOTIFS D'IRRECOUVRABILITE	NATURE DE LA CREANCE	MONTANT DE LA CREANCE
BECUE BARBARA	62 RUE DEMERSAY 45200 BELLEGARDE	4590/2012 = 453,71 €	REVENU INSAISSISSABLE	REMBOURSEMENT SALAIRE	453,71 €
BRIDON ANNICK	11 AVENUE DE LA LIBERATION 18000 BOURGES	7189/2011 = 271,24 €	REVENU INSAISSISSABLE	REMBOURSEMENT SALAIRE	271,24 €
CHARRET GLADYS	40 ROUTE DE SAINT YAN 71342 PARAY LE MONIAL	3481/2001 = 591,75 €	REVENU INSAISSISSABLE	REMBOURSEMENT SALAIRE	591,75 €
CONSEIL GENERAL DU CHER	HOTEL DU DEPARTEMENT PLACE MARCEL PLAISANT 18000 BOURGES	700100000004/2009 = 60,00 €	MONTANT INFERIEUR AU SEUIL DES POURSUITES DE LA PAIERIE REGIONALE	AGENCE LIVRE AU CENTRE	60,00 €

DMT INNOVATION	16 RUE DES OISEAUX 28130 PIERRES	2099/2008 = 2 212,50 € 4298/2008 = 2 212,50 € 6412/2008 = 2 212,50 € 93/2009 = 2 212,50 € 2124/2009 = 2 212,50 € 4528/2009 = 2 212,50 € 14055/2009 = 2 212,50 € 69/2010 = 2 212,50 € 2162/2010 = 2 212,50 € 4508/2010 = 2 212,50 € 6951/2010 = 2 212,50 € 61/2011 = 2 212,50 € 2144/2011 = 2 212,50 € 4439/2011 = 2 212,50 € 6591/2011 = 2 212,50 € 33/2012 = 2 212,50 €	REVENU INSAISSABLE	ARI	35 400,00 €
FYP EDITION		70010000006/2009 = 27,50 €	MONTANT INFERIEUR AU SEUIL DES POURSUITES DE LA PAIERIE REGIONALE	AGENCE LIVRE AU CENTRE	20,00 €
HERIBERE MARC	14 RUE LOUIS DE SAVOIE 37700 LA VILLE AUX DAMES	9283/2010 = 388,23 €	REVENU INSAISSABLE	REMBOURSEMENT SALAIRE	358,23 €
IUT TOURS CARRIERES SOCIALES	29 RUE DU PONT VOLANT 37082 TOURS	70010000009/2009 = 30,00 €	MONTANT INFERIEUR AU SEUIL DES POURSUITES DE LA PAIERIE REGIONALE	AGENCE LIVRE AU CENTRE	30,00 €
JAINGUENEAU VANESSA	APPT 1 RDC 14 RUE RENAITRIE 86100 CHATELLERAULT	521/2013 = 179,46 €	REVENU INSAISSABLE	REMBOURSEMENT SALAIRE	179,46 €
JOUBERT LAURE	1 PLACE DES TILLEULS 18100 SAINT GEORGE SUR LA PREE	8104/2012 = 1 650,00 €	REVENU INSAISSABLE	CONTRAT REGIONAUX DE PAYS	1 434,65 €
LA GOURMANDE	4 RUE GAMBETTA 36200 ARGENTON-SUR- CREUSE	1343/2011 = 200,00 €	DISSOLUTION DE LA SOCIETE	CREATEM	200,00 €
LES COMPAGNONS DU REVE	2 PLACE DE LA BRECHE 37500 CHINON	70010000102/2010 = 30,00 €	MONTANT INFERIEUR AU SEUIL DES POURSUITES DE LA PAIERIE REGIONALE	AGENCE LIVRE EN CENTRE	30,00 €
LOPEZ YOAN	43 B RUE DE TURLY APPT 54 18000 BOURGES	141/2007 = 761,93 €	MONTANT INFERIEUR AU SEUIL DES POURSUITES DE LA PAIERIE REGIONALE	REMBOURSEMENT SALAIRE	27,00 €
MERLIN JOEL- AIT SLIMANE ALKI	54 RUE DU RICHEFORT 18500 MEHUN SUR YEVRE	807/2012 = 187,50 € 5489/2012 = 187,50 €	REVENU INSAISSABLE	CREATEM	375,00 €
PANNETIER LAURENCE	3 RUE DU COMMANDANT DE POLI 45000 ORLEANS	2847/2012 = 275,68 €	REVENU INSAISSABLE	REMBOURSEMENT SALAIRE	275,68 €
SARL MACC1	4 RUE DU 20EME CHASSEUR 41100 VENDOME	OR 110 463 1811 = 1 426,96 €	LIQUIDATION JUDICIAIRE	FORMATION PROFESSIONNELLE	1 426,96 €
SOUMARE HAWA	16 RUE DE LA GARENNE 45120 CHALETTE SUR LOING	4595/2012 = 453,65 €	REVENU INSAISSABLE	REMBOURSEMENT SALAIRE	453,65 €
STUSSI YVAN	RUE DU CRET VAILLANT 17 SUISSE/991	524/2011 = 92,91 €	MONTANT INFERIEUR AU SEUIL DES POURSUITES DE LA PAIERIE REGIONALE	REMBOURSEMENT SALAIRE	92,91 €
YESIL LAURE	8 RUE HENRI JUMELLE APP 6 28100 DREUX	6821/2012 = 102,79 €	REVENU INSAISSABLE	REMBOURSEMENT SALAIRE	102,79 €
					41 783,03 €

Les créances éteintes s'élèvent à 487 551,65€ :

NOM DU DEBITEUR	ADRESSE DU DEBITEUR	TITRES DE RECETTE	MOTIFS D'IRRECOUVRABILITE	NATURE DE LA CREANCE	MONTANT DE LA CREANCE
2AAZ RENOVATION CONSTRUCTION SOLOGNE	45 CHEMIN DE L'ŒUF 45510 TIGY	286/2013 = 1 025,00 € 1935/2013 = 12 300,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	13 325,00 €
ALRT	1 RUE DES CAVES 28350 SAINT-LUBIN-DES- JONCHERETS	5121/2012 = 25 000,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	DISDI	25 000,00 €
APM APPLICATIONS PLASTURGIQUES DE MONTLANDON	11 RUE DU PERCHE 28240 MONTLANDON	51/2010 = 346,96 € 188/2010 = 6 013,71 € 2147/2010 = 313,14 € 2287/2010 = 6 47,53 € 4263/2010 = 49 621,07 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	PPR	62 342,41 €
ARCOB 37	6 RUE DES PRES 37320 LOUANS	4701/2011 = 750,00 € (reste 567,22 €) 6494/2011 = 8 250,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	8 817,22 €
BATMAN CHARPENTE COUVERTURE	28 RUE DES COUSSEUX 41300 SALBRIS	468/2011 = 100,00 € 2556/2011 = 100,00 € 4835/2011 = 100,00 € 6979/2011 = 100,00 € 8858/2011 = 1 600,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	2 000,00 €
BENYAGOUR HOUARI	125 RUE MICHEL BEGON 41000 BLOIS	5578/2010 = 750,00 € 7860/2010 = 750,00 € 859/2011 = 750,00 € 3077/2011 = 750,00 € 5338/2011 = 750,00 € 7513/2011 = 750,00 € 877/2012 = 750,00 € 2833/2012 = 6 000,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	11 250,00 €
BOUTIN LAETITIA	30 RUE RONSARD 37310 CHAMBOURG SUR INDRE	8159/2010 = 12 750,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	12 750,00 €
CALIEZ ADRIEN	11 RUE SAINTE CATHERINE 18200 MEILLANT	1292/2012 = 10 000,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	10 000,00 €
CHAUSSET MICHAEL	7 RUE NATIONALE 41300 SALBRIS	2991/2011 = 250,00 € 5257/2011 = 250,00 € 7425/2011 = 250,00 € 8855/2011 = 750,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	1 500,00 €
CONSTANTIN SARL	6 PLACE DE LA REPUBLIQUE 18500 MEHUN SUR YEVRE	1291/2012 = 4 500,00 € (reste 3 240,60 €)	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	3 240,60 €
DEMYTTENAERE DAMIEN	14 RUE PIERRE DELAVEAU 36800 THENAY	2613/2012 = 4950,00 € (reste 2 465,60 €)	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	2 465,60 €
EC BAT	4 RUE RENE HUE 28200 OZOIR LE BREUIL	2425/2011 = 250,00 € 4234/2011 = 3 000,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	3 250,00 €
ETS BORDESOLLE	LE HAUT PLESSIS 36110 BAUDRES	2754/2008 = 74 700,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CAP DEVELOPPEMENT	74 700,00 €
ETS CHAUBERT	17 RUE DE L'ORBETTE 45000 ORLEANS	648/2008 = 8 250,00 € 652/2008 = 8 250,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	16 500,00 €

FINANCIERE LOUISE	11 RUE MARBOEUF 75008 PARIS	4672/2008 = 2 500,00 € 381/2009 = 2 500,00 € 2537/2009 = 2 500,00 € 12114/2009 = 2 500,00 € 14693/2009 = 2 500,00 € 529/2010 = 2 500,00 € 2720/2010 = 2 500,00 € 5280/2010 = 2 500,00 € 7568/2010 = 2 500,00 € 556/2011 = 2 500,00 € 2784/2011 = 2 500,00 € 5048/2011 = 2 500,00 € 6510/2011 = 17 500,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CAP DEVELOPPEMENT	47 500,00 €
FORLINI PIERRE	37 RUE DE L'ABREUVOIR 45250 OUSSON SUR LOIRE	1352/2013 = 1 500,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	APPRENTISSAGE TROP PERCU ICF	1 500,00 €
FORMOSA WILLIAM	25 RUE PRINCIPALE 37420 RIGNY-USSE	8664/2011 = 500,00 € 8966/2011 = 9 500,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	10 000,00 €
FOUCAULT FRANCOIS	11 RUE DU CHÂTEAU 28240 LA LOUPE	2691/2011 = 625,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	625,00 €
GPM INDUSTRIE	GRATIS ROUTE DE NEGREPELISSE 82350 ALBIAS	1225/2006 = 5 814,68 € 3121/2006 = 5 874,99 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	PPR	11 516,38 €
GROSSI PATRICK	17 RUE DE BLOIS 37530 LIMERAY	2026/2010 = 4 125,00 € 2030/2010 = 4 125,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	8 250,00 €
GS SARL	1 CHAUSSE DE CESAR 18290 SAINT AMBOIX	8056/2012 = 250,00 € 8984/2012 = 4 750,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	5 000,00 €
HOLESHOT MOTO	LES GRANDS MARGOIS 36400 LA CHATRE	1132/2008 = 350,00 € 1481/2009 = 350,00 € 3296/2009 = 350,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	1 050,00 €
JLC SARL	LES RABERIES 37380 CROTELLES	2597/2011 = 5 000,00 € 2599/2011 = 5 000,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	10 000,00 €
KENMAT SERVICES	13 RUE MICHELET 45400 FLEURY LES AUBRAIS	234/2011 = 2 812,50 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CAP CREATION	2 812,50 €
LA TABLE SOLOGNOTTE SARL	53 RUE LANCELOT DU LAC 41210 MONTRIEUX EN SOLOGNE	4474/2012 = 5 000,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	5 000,00 €
LANCTIN BENOIT	19 RUE DU CHÂTEAU 18120 CERBOIS	8022/2010 = 225,00 € 1025/2011 = 225,00 € 3244/2011 = 225,00 € 5508/2011 = 225,00 € 7673/2011 = 225,00 € 8794/2011 = 3 375,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	4 500,00 €
LAURENCEAU JEAN-LUC	SITE DE LA POMMERAY LIEU DIT LA CROIX 28480 VICHES	8661/2011 = 200,00 € 1953/2012 = 200,00 € 4176/2012 = 200,00 € 5998/2012 = 3 400,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	4 000,00 €
LES DELICES D'OCEANE (MAGNE CHARLES)	13 PLACE CHARLES QUENET NEUNG SUR BEUVRON	4604/2012 = 15 000,00 € (reste 12 907,20 €)	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	12 907,20 €

LES PAINS D'ANTAN SARL	46 GRANDE RUE 18140 SANCERGUES	16142/2009 = 678,00 € (reste 339,64 €) 1787/2010 = 678,00 € 3979/2010 = 678,00 € 6434/2010 = 678,00 € 8756/2010 = 678,00 € 1753/2011 = 678,00 € 6974/2011 = 678,00 € 6063/2011 = 678,00 € 6512/2011 = 8 136,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	13 221,64 €
LGLV PIZZA EURL	7 ALLEE DU MARRONNIER 41400 ANGE	7370/2012 = 5 500,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	5 500,00 €
MANSYSTEME	16 RUE DES COUSSEaux TECHNOPARC BATIMENT 16 41300 SALBRIS	513/2010 = 30 000,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CAP CREATION	30 000,00 €
MOTOR'S AVENUE SARL	42 RUE DU PRESIDENT WILSON 41200 ROMORANTIN- LANTHENAY	6389/2011 = 11 000,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	10 543,55 €
NOEL EURL	44 BIS ROUTE NATIONALE 41260 LA CHAUSSEE SAINT VICTOR	2645/2012 = 175,00 € 4601/2012 = 3 150,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	3 325,00 €
PEAN EURL	28 ROUTE D'HERBAULT 41000 SAINT SULPICE DE POMMERAY	3981/2012 = 625,00 € 4465/2012 = 4 375,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	5 000,00 €
PINGUET SEBASTIEN	22 RUE GAMBETTA 45500 GIEN	1279/2012 = 12 000,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	12 000,00 €
PRESTA BUREAU	2 RUE BERNARD PALISSY ZI NORD 37500 CHINON	1047/2010 = 103,70 € 1048/2010 = 47,41 € 1049/2010 = 284,44 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	REVERSEMENT AVANCE MARCHÉ 2009	435,55 €
PRINCIPAL PRESSING	73 GRANDE RUE 45260 LORRIS	2627/2012 = 350,00 € 2751/2012 = 5 950,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	6 300,00 €
QUENTIN GERARD - ALLO TAXI JARGEAU	42 RUE DE CHAPOTTE 45150 JARGEAU	1926/2009 = 100,00 € 13372/2009 = 100,00 € 16050/2009 = 100,00 € 3883/2010 = 100,00 € 5206/2010 = 1 100,00 €	CLOTURE POUR EXTINCTION DU PASSIF	CREATEM	1 500,00 €
RUCHON RODOLPHE	34 GRANDE RUE 3750 BARROU	4999/2011 = 15 000,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	15 000,00 €
RUINET PASCAL	34 RUE DES SERRES 45590 SAINT CYR EN VAL	2178/2012 = 1 524,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	APPRENTISSAGE TROP PERCU ICF	1 524,00 €
TUILES ET BRIQUES DU BERRY	19 ROUTE DE LA ROSE 18110 VASSELAY	2528/2004 = 20 000,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	11 400,00 €
					487 551,65 €

Modification des dates limite d'affectation pour les AP et AE

ECONOMIE					
Chapitre-fonction	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date <u>initiale</u> de fin d'affectation	<u>Nouvelle</u> date de fin d'affectation proposée
909	2008	36008	CG 36 AMENAGEMENT FONCIER	31/12/2013	31/12/2014
TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS					
Chapitre-fonction	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date <u>initiale</u> de fin d'affectation	<u>Nouvelle</u> date de fin d'affectation proposée
908	2008	7402	GP - COMMANDE CENTRALISEE TOURS CHINON	31/12/2013	31/12/2014
908	2008	7401	GP-MODERNISATION DE VOIE CHATEAUDUN LA MEMBROLLE-ETUDE AVP	31/12/2013	31/12/2014
908	2008	7403	GP - ETUDES PERIURBAINES	31/12/2013	31/12/2014
908	2009	7410	GP - MODERNISATION DE LA LIGNE POLT - ETUDES ET TRAVAUX	31/12/2013	31/12/2014
908	2009	7408	GP - ELECTRIFICATION BOURGES - SAINCAIZE	31/12/2013	31/12/2014
908	2009	7406	GP - LIGNE DE PROXIMITE CHARTRES - ORLEANS ET AUTRES LIGNES	31/12/2013	31/12/2014
908	2014	1191	MAINTENANCE MATERIEL ROULANT	31/12/2016	31/12/2017
908	2010	1180	PLAN VELO	31/12/2014	31/12/2015
908	2009	7407	GP - AUTOROUTES FERROMAIRES	31/12/2013	31/12/2014
938	2010	7403	GP - ETUDES PERIURBAINES TOURS (FONCT)	31/12/2013	31/12/2014
938	2011	7403	GP - ETUDES PERIURBAINES ORLEANS (FONCT)	31/12/2013	31/12/2014
TERRITOIRES SOLIDAIRES					
Chapitre-fonction	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date <u>initiale</u> de fin d'affectation	<u>Nouvelle</u> date de fin d'affectation proposée
905	2008	1833	CRP ISSOUDUN 3G	31/12/2013	31/12/2014
905	2008	7201	VT - LOGEMENT DES JEUNES	30/06/2014	31/12/2014
935	2008	7253	VT - FRAC TERRITOIRES FONCT	30/06/2014	31/12/2014
905	2008	7204	VT - PROJETS STRUCTURANTS	30/06/2014	31/12/2014
905	2008	7205	VT - ATTRACTIVITE DES AGGLOS ET VILLES MOYENNES	30/06/2014	31/12/2014
905	2009	7206	VT - SERVICES A LA POPULATION	31/12/2013	31/12/2014
905	2009	7207	VT - MAISONS MEDICALES	30/06/2014	31/12/2014
905	2011	7001	VT - COUVERTURE TRES HAUT DEBIT 3	30/06/2014	31/12/2014
935	2011	7211	VT - LOGEMENT DES JEUNES (Fonct) : INTERMEDIATION LOCATIVE	30/06/2014	31/12/2014